

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(109^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 15 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — **Programmation militaire pour les années 1984-1988.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2543).
2. — **1X^e Plan.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2544).

Discussion générale (suite) :

MM. Lucien Richard,
Derosier,
Weisenhorn,
Bassinat,
Christian Goux, président de la commission des finances,
Fèvre,
Jean-Paul Durieux,
Narquin,
Hamel, Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
Vouillot,
Julien,
Gengenwin,
Robert Galley,
André,
Josselin,
Zeller,
M^{me} Lecuir.

Clôture de la discussion générale.

★ (1 f.)

Motion de renvoi en commission de M. Clément : MM. Clément, Taddei. — Rejet par scrutin.

Passage à la discussion de l'article unique.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

3. — **Ordre du jour** (p. 2564).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 1984-1988

Communication relative à la désignation
d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 15 juin 1983.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 (urgence déclarée).

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé: PIERRE MAUROY.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant jeudi 16 juin à quinze heures.

A l'expiration de ce délai elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 2 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de Plan) (n^{os} 1523, 1560).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, mes chers collègues, les cinq minutes qui me sont imparties ne me permettant pas d'aborder tous les thèmes du projet : je me contenterai donc d'évoquer les problèmes de la recherche scientifique.

Il y a presque un an, dans cette enceinte, la recherche faisait l'objet d'un grand débat suivi de l'adoption d'une loi de programmation pour les années 1982-1985.

Le IX^e Plan, dont la vocation est évidemment générale et l'objectif de moderniser l'appareil productif français, devra constituer un relais efficace pour le développement de la recherche d'ici à la fin de la présente décennie.

Largement dépourvue de matières premières, la France dispose en contrepartie d'un fort potentiel de matière grise, dont la politique sous la V^e République, notamment entre 1958 et 1968, a amorcé le développement et le rayonnement international, tout en donnant à notre pays l'image de celui qui maîtrise les technologies de pointe. De grands succès sont venus couronner ces efforts : le programme Airbus, la fusée Ariane, l'électronucléaire, les télécommunications, le T.G.V., etc.

Avec quelque soixante milliards de francs au budget de 1983, dont 50 p. 100 vont aux trois secteurs de l'électronique, de l'aéronautique et de l'automobile, la France ne consacre que 2,2 p. 100 de son produit intérieur brut à une activité dont dépend en grande partie son avenir.

L'exemple étranger est là pour nous rappeler — comme le fait, et avec quel brio, le Japon — que l'utilisation optimale des cerveaux est à l'origine d'industries de pointe, de réussites industrielles et d'une véritable force exportatrice. Elle permet, en outre, la création d'emplois de haute qualification et bien rémunérés. Elle assure, enfin, le renouvellement et l'innovation de l'outil industriel et place celui-ci dans la compétition du futur.

L'ambition de votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat, semble être que l'intervention de l'Etat, en particulier par le biais du secteur nationalisé, permette de maintenir la France parmi les pays à technologie avancée.

L'objectif d'un accroissement annuel de 13 p. 100 est très probablement insuffisant pour y parvenir, de même que paraissent mal adaptées ou mal utilisées les structures en place. Des déséquilibres graves et permanents sont à signaler. Par exemple, les fonds consacrés au développement technologique sont anormalement faibles par rapport aux ressources affectées à la recherche fondamentale. Il en est de même de l'effort

industriel entrepris en faveur de la recherche qui représente 42 p. 100 en France, contre 52 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 65 p. 100 au Japon.

C'est pourquoi notre pays, qui manque de structures adaptées à la recherche appliquée et au pré-développement, doit renforcer la liaison recherche-industrie à l'instar de ce qu'accomplit le Japon, ainsi que les mesures favorisant la recherche dans les entreprises.

C'est par la recherche et l'investissement technologique que sera assurée une croissance vraie et durable, surtout en temps de crise. L'expérience le prouve : Arianespace, les télécommunications — où la France détient 40 p. 100 du marché mondial des commutations temporelles — sont le fruit d'investissements massifs en chercheurs et en savoir-faire effectués dans les années soixante et soixante-dix.

L'Etat se désintéresse dangereusement de secteurs aussi exposés et porteurs d'avenir que l'agro-alimentaire ou la construction avec respectivement 1,9 p. 100 et 4,5 p. 100 seulement des aides. Il ne s'attaque pas aux rigidités et aux cloisonnements entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et ne réagit pas assez vigoureusement contre l'hémorragie de cerveaux qui vide d'une partie de sa matière grise notre pays.

Les orientations à prendre d'urgence et à inscrire dans le IX^e Plan doivent concourir à diversifier l'effort de recherche. Actuellement, seules 1 200 sociétés pratiquent un effort permanent et organisé de recherche dont 60 p. 100 sont concentrés dans les 100 firmes de plus grande taille. Il faut aussi encourager le développement technologique des industries traditionnelles, faciliter l'accès des petites et moyennes industries aux activités innovantes et aux données scientifiques de pointe. Une augmentation substantielle des allocations de recherche du ministère de l'industrie est nécessaire. Elle doit être associée aux aides des sociétés financières d'innovation et aux primes à l'innovation de l'ANVAR. A cet égard, l'octroi de déductions fiscales assises sur l'accroissement des dépenses de recherche des entreprises est une excellente mesure. Toutefois, il ne faudrait pas qu'elle entraîne une diminution équivalente des autres types d'aides, comme c'est le cas actuellement.

En ce qui concerne les chercheurs, leur mobilité n'est pas suffisamment assurée et leur embauche dans les entreprises reste fixée à un niveau très faible. Nos universités et nos grandes écoles ne forment pas assez de chercheurs. Les orientations du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur n'apaisent malheureusement pas nos craintes en ce domaine. Il y a de fortes chances pour que se trouve aggravé le déficit de la nation en chercheurs de haute qualification. L'extraordinaire creuset que représentent les grandes universités américaines offre un bel exemple du chemin qui nous reste à parcourir.

Aussi, serait-il bon d'encourager financièrement certaines universités françaises qui établissent des échanges réguliers avec des chercheurs appartenant à des universités étrangères pour collaborer dans des secteurs précis et bien déterminés.

De même, il est essentiel que s'établisse une symbiose, une collaboration intime dirais-je, entre université, laboratoire et entreprise, de telle sorte que ces trois pôles de la recherche et de l'innovation communiquent entre eux et s'enrichissent mutuellement.

Un autre point défailant est celui de la commercialisation des retombées de la recherche. Il n'est en effet pas admissible que, faute de stratégie d'exploitation commerciale adaptée, la France laisse à d'autres le soin de recueillir les fruits de ses investissements et matériels initiaux. C'est ainsi qu'échappent à notre économie des marchés potentiellement rentables. Le cas de la filière électronique illustre ce risque et il est indispensable que tous les contrats de plan passés entre l'Etat et les grandes entreprises nationales définissent les moyens, les finalités et les débouchés des travaux de recherche supportés par celles-ci.

Par ailleurs, on peut craindre que l'accumulation des déficits dans les secteurs étatisés et la mauvaise situation financière des entreprises ne leur permettent pas d'accomplir les mutations technologiques dont dépendent leur avenir et leur maintien face à la concurrence étrangère. En situation difficile, les entreprises ont toujours tendance à sacrifier la recherche.

Quelle que soit la bonne volonté du Gouvernement exprimée dans le projet de loi relatif au IX^e Plan, la recherche et l'innovation risquent de subir les contrecoups d'une politique qui a consisté, en 1983, à supprimer un milliard et demi de crédits de paiement et d'autorisations de programme, votés par le Parlement. Cela nous paraît particulièrement inquiétant.

Les intentions affichées par le Gouvernement seront jugées sur les faits et sur sa capacité à tenir ses engagements. C'est la raison pour laquelle nous attendons que la seconde loi de programmation relative au IX^e Plan établisse un échéancier précis, sans quoi les orientations exposées dans votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat, resteront sans lendemain (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. L'examen du projet de loi relatif aux orientations du IX^e Plan qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans la longue tradition planificatrice de la France qui, malheureusement, jusqu'en mai 1981 a beaucoup dévié de ses objectifs initiaux.

Depuis le 29 juillet 1982, la loi portant réforme de la planification a prévu de rendre au Plan sa fonction essentielle qui est d'exprimer l'avenir de la nation à moyen terme en tenant compte des mécanismes institutionnels profondément renouvelés par la décentralisation.

Décentralisation et planification constituent deux axes essentiels et complémentaires pour sortir le pays de la crise.

A ceux qui agitent les épouvantails d'une planification lourde, centralisatrice, je rétorquerai que, pour les socialistes, la planification, c'est aller à l'essentiel, mais à l'essentiel seulement.

Les socialistes sont attachés à une planification qui permette la maîtrise des grands équilibres fondamentaux et qui soit surtout le reflet de l'ambition collective.

Dans cette optique, le IX^e Plan nécessite la mobilisation de tous pour permettre à notre pays, la France, d'affronter les difficultés et de relever les défis qui se posent à elle.

Trois objectifs sont donc à atteindre : poursuivre le rétablissement des grands équilibres économiques ; approfondir les solidarités ; former les Françaises et les Français.

Je vais m'attacher à développer ce dernier point qui me semble être la clé de voute de la politique menée depuis deux ans pour lutter contre les inégalités.

Nous ne pouvons manquer le rendez-vous avec l'avenir. L'éducation est un des premiers investissements auxquels la nation doit faire face. En effet, comme le disait Bertrand Schwartz, « Rien ne se fera sans les jeunes ». Le Président de la République le confirmait dans un récent discours à Lille.

Le Plan ne prendra sa vraie valeur que dans la mesure où la nouvelle génération sera effectivement en mesure de construire son avenir.

Néanmoins, l'éducation doit être prise dans sa globalité, car il s'agit bien, non seulement de privilégier le secteur scolaire en donnant le plus à ceux qui ont le moins, mais aussi de satisfaire les exigences individuelles de tous les âges en leur offrant de réelles chances de formation professionnelle et continue.

L'éducation ne peut plus se borner à transmettre des traditions, ni une seule forme de savoir. Elle doit permettre aux enseignants de devenir des êtres sociaux, capables de s'adapter aux mutations de notre société, capables de juger et de comprendre leur environnement, capables surtout de peser sur leur destin pour mieux l'appréhender.

Nous sommes encore loin du résultat, quand on sait que 61 p. 100 des élèves sortent du système scolaire sans diplôme, que 35 p. 100 ont vécu un échec scolaire total et que 46 p. 100 d'enfants échouent à l'entrée en sixième.

Un rapport de l'association des pédiatres, réunis à Toulouse en 1981, tirait la sonnette d'alarme, en affirmant « que la fréquence et la gravité des inadaptations scolaires en ont fait un problème médico-social de première importance, aussi menaçant pour la collectivité que le chômage et l'inflation ».

De récents travaux de recherche de l'I.N.S.E.R.M. et de l'I.N.E.D. confirmaient également que le rôle des inadaptations d'origine socio-culturelle était, statistiquement parlant, le principal facteur de ségrégation scolaire, thèse d'ailleurs étayée au congrès des écoles maternelles, à Lille, qui démontrait que certaines carences sont préalables à l'école maternelle, en particulier la non-socialisation des parents.

L'échec scolaire n'est pas inéluctable, à condition toutefois que nous en mesurions toutes ses dimensions sans cloisonnement. L'enfant doit être considéré comme un tout indissociable. Il arrive à l'école maternelle avec un vécu important que l'on

oublie trop souvent à l'école élémentaire. Certains enfants vivent plus de 265 jours par an dans les structures scolaires et ce dès leur plus jeune âge. Il convient donc que celles-ci soient adaptées.

Si nous voulons réhabiliter la fonction éducative dans la société, il faut agir à la source, en coopération avec les familles, les associations et les partenaires médico-scolaires.

Sachons sortir des sentiers battus pour oser innover, malgré les difficultés ambiantes, corporatistes ou administratives. Nous avons un projet éducatif qui se doit d'aider les élèves à conquérir savoir et citoyenneté. Rien ne se fera durablement si, périodiquement, nous ne remettons l'ouvrage sur le chantier, sans crainte irraisonnée des évolutions et du changement.

J'insisterai sur l'importance à ce niveau de la cohérence de l'équipe pédagogique. Son travail est difficile, prenant, décevant quelquefois, mais tellement primordial pour le développement de l'enfant qui a besoin d'une relation affective par rapport au savoir, qui a besoin de prendre conscience de la présence d'autrui, de ses exigences, de la nécessité de construire avec lui !

L'école ne doit plus être vécue comme un milieu de vie inhospitalier que l'on a envie de quitter le plus tôt possible. Notre responsabilité est lourde en la matière, car le risque majeur est de nous couper définitivement d'une jeunesse qui est née dans la révolution technologique.

Ouvrons donc l'école sur la vie, rendons à l'éducation nationale sa véritable mission de service public, en acceptant toutefois que la pédagogie qui n'est autre que l'art d'éduquer ne soit plus le seul apanage des enseignants.

Un système éducatif ne vaut que par ce qu'il apporte à ceux qui en ont besoin. Le projet éducatif n'est que la concrétisation, l'édification de la réponse à cette demande.

Les socialistes ne cessent de réaffirmer leur volonté que l'éducation soit un des premiers investissements de notre pays. Cela suppose néanmoins qu'il y ait continuité harmonieuse entre l'école élémentaire, voire maternelle, et l'Université.

Est-ce un pari impossible ? Nous ne le croyons pas, car cette attente repose sur une ambition collective qui devrait permettre à chaque individu, selon ses capacités, de satisfaire à ses exigences en matière professionnelle, sociale et philosophique et de ne plus désespérer de son avenir.

Il faut donc rompre avec les frontières traditionnelles de l'obligation scolaire, car éducation et formation sont des problèmes politiques qui concernent la vie de la cité tout entière, c'est-à-dire les exigences individuelles de tous les âges.

En effet, si nous voulons concilier les exigences de la démocratie avec la recherche du progrès et de la qualité, la formation professionnelle et continue doit permettre de lutter contre les inégalités et doit briser les cloisonnements sociaux.

La formation de l'individu est un élément indispensable de sa liberté, de son développement, de l'exercice de ses responsabilités individuelles et collectives.

Nous voulons conjurer le mauvais sort de l'échec scolaire et professionnel qui maintient une large fraction de la population en marge et surtout sans projet.

A ce niveau, la formation des jeunes sans qualification constitue un objectif prioritaire du IX^e Plan, sans toutefois perdre de vue qu'il s'agit d'adapter la formation à l'homme et non l'inverse comme l'ont fait précédemment certaines lois et, en particulier, les lois Royer et Haby.

Aujourd'hui, il n'y a pas de savoir fini, il faut promouvoir toutes les formes d'intelligence qui donnent des chances de réussite dans la vie et qui sont utiles à la société. Il faut donc repenser la formation technologique et professionnelle, car l'accélération des évolutions et des découvertes rend impossible et aléatoire la préparation à un poste de travail qu'on occupe pendant toute une vie.

Difficile problème qu'il convient de résoudre si tant est qu'il puisse y avoir adéquation entre planification des emplois et programmes de formation.

Tel doit être, cependant, l'objectif prioritaire du IX^e Plan. Elever le niveau de qualification globale de la population est l'une des conditions de la réussite de l'entreprise amorcée par le gouvernement de la gauche depuis deux ans. En cela, nous nous opposons au concept de la société duale qu'ambitionnait la droite : il n'y a pas d'un côté les bons et de l'autre les moins bons qui assurent les tâches subalternes.

Nous voulons développer la promotion individuelle de chaque individu par la promotion collective en nous appuyant sur des formes de culture adaptées à notre siècle et qui auraient pour base des supports audiovisuels, informatisés, télématiques et non uniquement une culture écrite. Cela suppose une diversification des acteurs du jeu scolaire et parascolaire, une ouverture réelle de la formation au plus grand nombre, en permettant aux multiples partenaires d'intervenir dans le processus de formation, en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques de première qualité.

C'est ainsi que le service public de l'éducation sera performant, dynamique et porteur d'avenir.

La réussite dépend de la capacité de chacun à s'investir dans ce grand projet éducatif qui n'a d'autre ambition que de réconcilier l'homme avec lui-même et son environnement.

Il nous faut donc ajuster les méthodes à mettre en œuvre pour redonner au concept d'éducation une réelle dimension civique, pour recréer une véritable communauté éducative où jeunes et anciens puissent partager leur savoir.

Former les jeunes, former les hommes, c'est participer activement au combat de l'humanité pour le respect de ses droits et libertés.

C'est le but que nous nous assignons pour les cinq années à venir, sans vouloir prétendre tout organiser. Place à l'imagination, aux initiatives, car, je le répète, pour les socialistes, la planification, c'est aller à l'essentiel, mais à l'essentiel seulement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en tant que député R. P. R., je ne puis qu'approuver toute démarche prévisionnelle portant le regard au-delà de la petite semaine. Ce IX^e Plan veut nous engager pour les années 1984-1988, et je ferai miennes, pour l'avenir, les premières phrases de son introduction :

« Un monde meurt, un autre naît.

« Plusieurs fois dans son histoire, l'humanité a vécu de brèves, mais brutales mutations. »

Le gaulliste que je suis a retrouvé avec émotion le tableau n° 1 dans la première partie du projet de loi, tableau où l'on parle de l'enjeu et qui, en quelques chiffres, met en lumière ce qu'une véritable planification a pu réaliser sous de Gaulle et Pompidou, c'est-à-dire entre 1960 et 1973.

Durant ces treize années glorieuses qui ont fait passer notre nation de pays agricole au rang des tout premiers pays industriels du globe, notre nation a connu une production intérieure brute en évolution de 5,6 p. 100 par an, contre seulement 4,1 p. 100 aux Etats-Unis et 4,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Seul le Japon, avec 9,9 p. 100, nous dépassait. Durant la même période, notre investissement productif, avec une évolution de 7,6 p. 100, pulvérisait les Etats-Unis avec 4,6 p. 100 et la République fédérale d'Allemagne avec 4,4 p. 100. Seul, là aussi, le Japon culminait avec 14,1 p. 100.

Dans une véritable planification, il faut être le premier, ou tendre à l'être. Sinon il faut se résigner à suivre le sillon de l'étrave de plus en plus lointain des autres. Combien ont été critiquées par les opposants d'alors les prétendues dépenses de prestige : le Concorde qui a généré l'Airbus, Ariane, nos missiles, les efforts conclus par la réalisation du T. G. V., les efforts vers le laser trop vite délaissés par la suite. Et la politique vers l'indépendance nationale de fabrication des ordinateurs a connu le même sort.

Je parlerai ici en tant que porte-parole de mon groupe pour l'énergie.

Evoquons d'abord l'énergie nucléaire. Que de sarcasmes du côté de la gauche contre la « bombinette » française, acquise à force d'énergie, avec les seuls chercheurs français, sans aucune aide des puissances étrangères !

C'est cette « bombinette » qui a permis, à partir de 1973, le lancement du programme nucléaire pacifique et a abouti, avec les surrégénérateurs, à une avancée technologique de dix ans sur les autres pays. Nous pouvons à présent, sur la lancée de cet héritage, exporter nos centrales vers l'étranger.

Mon propos concernera donc le problème de l'énergie du Plan qui figure dans le programme prioritaire d'exécution n° 5 qui prévoit de réduire la dépendance énergétique, et qui est repris dans la grande action n° 2 intitulée « Rétablir et consolider l'équilibre des échanges extérieurs ».

Une constatation d'abord : nos importations de pétrole s'élèvent à 180 milliards de francs. A coups de centrales hydrauliques et de charbon d'abord, puis surtout grâce à l'entrée en service depuis dix ans de centrales électronucléaires, notre production nationale d'énergie primaire a atteint 65 millions de tonnes d'équivalent pétrole en 1982 pour une consommation totale de 185 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit un taux d'indépendance de 35 p. 100. Le IX^e Plan se promet de porter ce taux à 50 p. 100 au moins d'ici à 1990.

Les économies d'énergie représenteront de 3,5 à 5 millions de T. E. P. par an, ce qui est appréciable, mais donne la limite de ce secteur par rapport aux centrales nucléaires.

Pour notre politique charbonnière nationale, on semble revenir à des chiffres comparables à ceux d'avant 1981. Les prévisions optimalistes d'extraction de 30 millions de tonnes de charbon national semblent évoluer vers 18,5 millions, avec une aide, rappelée dans le rapport Hugon, de 2,5 centimes par thermie, soit un plafond à ne pas dépasser de 153 francs par tonne de charbon national extraite.

Je reviendrai tout à l'heure sur une nouvelle impulsion qui pourrait être donnée au charbon national au moment où d'autres pays européens diminuent leur aide à leurs charbons nationaux.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire part d'une grave inquiétude concernant l'avenir de notre programme nucléaire, en sachant que ce projet de loi ne définit que les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation, et que le chiffrage des choix se fera dans un deuxième temps.

Cette inquiétude est née du rapport présenté par le groupe « long terme » sur l'énergie mis en place par le commissariat général au Plan. Présidé par M. Joseph, ce groupe présente trois scénarios de croissance qui lui font conclure à une offre potentielle et incompréhensible de 430 terawatts-heures, soit la limitation des commandes à un seul réacteur de 1 400 mégawatts par an entre 1984 et 1990.

En tant que député du rassemblement pour la République, je ne puis admettre de scénario n'allant pas vers la reconstitution du potentiel de croissance le plus élevé possible, dont se réclame d'ailleurs le IX^e Plan à de multiples reprises.

Il nous faut une recherche surmuir'née aidée par un flot d'énergie abondant pour faire pièce à des pays exportateurs comme le Japon, les U. S. A. et la République fédérale d'Allemagne. Et si nous devons avoir, par moments, de l'électricité à revendre, pourquoi ne pas l'exporter vers des pays comme l'Italie et la R. F. A., qui sont en panne de programme nucléaire ?

Des innovations commerciales ouvrent d'ailleurs de nouveaux horizons à l'électricité. Je pense aux solutions bi-énergie — pompes à chaleur, moteurs à recompression de vapeur — et à des solutions électriques pures — chauffage à haute isolation, fours à induction, procédés de distillation, d'évaporation par membranes, etc.

Le charbon, enfin. L'aménagement du territoire lui réserve ou pourrait lui réserver une place loin des grands fleuves et des façades maritimes, sources d'eau importantes et indispensables à nos P. W. R. à eau pressurisée.

Des centrales combinées chaleur-électricité à rendement optimum, ainsi que le prouve l'exemple étranger, utilisant du charbon, de préférence national, et branchées sur des réseaux de chaleur, sont une réponse positive au défi de l'économie d'énergie. Une loi en permet l'utilisation aux collectivités locales. Encore faut-il le coup de pouce financier de l'Etat, qui s'est traduit par une première subvention de 70 p. 100 dans la première tranche des grands travaux. La deuxième tranche et le IX^e Plan doivent amplifier cette impulsion.

La rassemblement pour la République proposera d'amender le projet de loi du IX^e Plan pour en faire autre chose qu'un vœu pieu. Son appui ou son refus dépendra de l'acceptation de ses propositions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Avant d'en venir à la politique énergétique, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, manifester ma satisfaction de voir à la fois repris les objectifs de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique pour la France adoptée par notre assemblée l'année dernière, et affirmé que l'effort entrepris sera poursuivi au-delà de l'année 1985, terme de ladite loi.

En effet, comment pourrions-nous prétendre dessiner l'avenir en refusant d'accorder une priorité absolue à la recherche scientifique ?

Nous ne redrons jamais assez la grave responsabilité portée par ceux qui avaient non seulement laissé stagner mais même régresser l'effort de recherche lors de la décennie précédente, et cela pendant que les pays de niveau scientifique comparable augmentaient la part de leur effort.

Il était nécessaire de corriger cela, d'effacer les séquelles et, pour ce faire, il faut bien poursuivre l'effort volontaire entre pris durant plusieurs années.

Mais prenons garde également à ce que j'appellerai des goulets d'étranglement.

Et, dans un domaine que vous connaissez particulièrement bien, monsieur le secrétaire d'Etat, celui de l'informatique, un rapport récent a lancé un cri d'alarme, et il nous faut bien le prendre en compte.

En effet, nous constatons une carence inacceptable en enseignants, en chercheurs, en disponibilité de matériel informatique. Et je dirai même, citant ce rapport, que le mal dont nous souffrons est plus profond... Ce dont souffre sans doute le plus l'informatique en France est de ne pas être vraiment prise au sérieux par la plupart des gens, et, hélas ! par beaucoup de chefs d'entreprise, d'universitaires puissants et de décideurs.

Il est ajouté également dans le rapport qu'il est navrant de voir des langages de conception française tels Ada et Prolog plus étudiés dans des pays étrangers que dans le nôtre.

Enfin, comment a-t-on pu laisser se créer une situation où les deux universités scientifiques les plus importantes de France, Paris VI et Paris VII, disposent aujourd'hui de moins de moyens scientifiques que le collège presbytérien de Jamestown dans le Dakota du Sud ?

Je crois qu'il y a là des goulets d'étranglement. Si nous n'y prenons garde, ils seront demain générateurs de graves déboires.

Je voudrais consacrer l'essentiel de mon propos à l'énergie. Les hasards de la discussion font que je répondrai en partie à M. Weisenhorn qui m'a précédé à cette tribune.

M. Pierre Weisenhorn. Merci !

M. Philippe Bassinet. Les orientations du projet de loi sont conformes en tous points aux grandes lignes du plan d'indépendance énergétique adopté par notre assemblée et mis en place à partir d'octobre 1981. Il nous semble également qu'outre l'impératif d'indépendance énergétique, qui rejoint celui du rétablissement de la balance commerciale, le problème de la politique énergétique de la France ne doit pas être traité indépendamment des perspectives économiques et qu'une dimension industrielle doit être intégrée à la problématique énergétique des années à venir.

On a trop tendance, en effet, à ne considérer l'énergie que comme un auxiliaire de l'économie, alors qu'elle peut en être le partenaire, et même le moteur de plus en plus souvent. C'est à cet effet le potentiel hydro-électrique des rivières qui a incité, par exemple, des industries comme celle de l'aluminium à s'implanter dans les vallées alpines.

Cette dimension économique et industrielle permet une approche un peu différente de celle pratiquée habituellement. Nous pouvons ainsi aborder sous un éclairage nouveau certaines questions réputées compliquées, comme celle du charbon ou d'une éventuelle surproduction d'électricité.

La politique choisie pour les années à venir est claire et cohérente. Elle préconise de mieux maîtriser le recours à l'énergie par une utilisation plus rationnelle de celle-ci, ainsi que par la substitution de l'énergie nationale à l'énergie importée.

La France importe aujourd'hui 65 p. 100 de l'énergie dont elle a besoin. Malgré les progrès déjà réalisés, nous sommes donc toujours dans une situation de forte dépendance. Celle-ci atteint même 98 p. 100 de notre consommation pour le pétrole qui représente encore près de la moitié de notre consommation énergétique.

L'objectif est simple. Il faut continuer d'avancer sur le chemin de l'indépendance énergétique, car celle-ci conditionne notre souveraineté, l'équilibre de notre commerce extérieur, et donc notre liberté d'action économique et politique, ainsi que notre compétitivité.

La maîtrise de l'énergie est l'axe majeur de la politique énergétique pour les prochaines décennies. Elle se fonde sur plusieurs objectifs. Il faut dissocier croissance économique et

consommation d'énergie. Il serait souhaitable, en effet, que la consommation d'énergie croisse moins vite que la production économique. Dans cet esprit, le rythme d'économie de 3,5 à 5 millions de T.E.P. inscrit dans la grande action n° 2 du IX^e Plan devra être respecté pour que l'objectif fixe d'atteindre, à l'horizon 1990, un taux d'indépendance énergétique de 50 p. 100 soit réalisé.

Pour chaque type de consommation, il convient d'adapter les formes d'énergie les mieux adaptées, les plus sûres, les moins coûteuses. Dans cette perspective, le développement d'un programme de production d'énergie nationale paraît essentiel.

Il est nécessaire également de définir l'ampleur et la nature des reconversions à opérer pour réduire la consommation pétrolière, notamment dans les grands secteurs de consommation : habitat, industrie, transports.

Le développement des énergies nouvelles doit être fortement encouragé. L'objectif est de porter la production de 3,4 millions de T.E.P. actuellement à environ 10 millions de T.E.P. à 1990. L'effort de recherche, de production et de réalisation dans ce domaine devra, en conséquence, s'adapter à cette exigence.

Mais ce programme ne sera réalisé que si des investissements importants, de l'ordre de 50 milliards de francs, peuvent être dégagés chaque année. La plus grande partie serait réservée aux économies d'énergie, le reste devant être consacré aux énergies de substitution.

Ce programme qui relance l'activité économique doit générer de nombreuses créations d'emplois. C'est l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, créée au mois de mai 1982, qui sera l'instrument efficace de cette vaste entreprise. Son champ d'intervention est large puisqu'il concerne l'ensemble des secteurs d'activité : industrie, agriculture, tertiaire, transports et habitat.

Les activités de l'Agence se déploient selon deux grands axes : la conduite d'un important programme de recherche et de développement et la diffusion des méthodes et techniques de maîtrise de l'énergie.

En matière de recherche, ses axes prioritaires sont la production et l'utilisation rationnelle de la chaleur, qui représente les deux tiers de notre consommation d'énergie, les économies d'énergie dans les transports et la production des carburants de substitution à partir de la biomasse.

Dans le secteur industriel, l'Agence favorise le passage du prototype à l'industrialisation. Pour ce faire, elle contribue à la réalisation d'opérations exemplaires chez les utilisateurs, et va jusqu'à prendre en charge une partie des risques industriels par des subventions.

L'industrie représente plus de 30 p. 100 de la consommation d'énergie primaire du pays. L'aide aux P.M.I., par la mise en service de matériels performants ou innovants, a permis d'économiser en 1982, par exemple, 23 000 tonnes d'équivalent pétrole. Cet effort devra être poursuivi.

Exemplaire à cet égard apparaît l'accord cadre signé au début du mois entre l'Agence et la C.G.E. pour développer la recherche dans les domaines des économies d'énergie et des énergies de substitution. L'Agence accorde, dès 1983, une subvention de 30 millions de francs à l'entreprise signataire de l'accord.

Le rôle des élus locaux est également capital dans le succès de la politique de maîtrise de l'énergie, notamment pour le lancement d'opérations exemplaires ou pour l'élaboration des plans d'énergie régionaux. Ainsi, des opérations pilotes de rénovation thermique ont déjà été réalisées, à Meaux et à Blois en particulier.

Envers les particuliers, enfin, l'Agence mène une politique d'information et de sensibilisation en matière de chauffage, d'isolation et de transports notamment.

La politique de maîtrise de l'énergie est ainsi bien lancée. Elle doit être poursuivie et amplifiée parce que l'énergie est et restera chère. Il apparaît essentiel, en conséquence, d'assurer à l'Agence les moyens suffisants, et surtout réguliers, stables, pour la réalisation des actions qu'elle poursuit.

Limiter la dépendance énergétique en diversifiant nos ressources et en développant les potentialités nationales apparaît être le complément, le prolongement de la politique de maîtrise de l'énergie.

Dans le domaine pétrolier, l'objectif d'indépendance signifie à la fois réduction, diversification de nos approvisionnements et maintien d'une industrie du raffinage.

Nous ne devons pas nous illusionner sur la baisse récemment enregistrée du prix du baril de pétrole. Elle est conjoncturelle et nous devons considérer qu'à moyen et long terme le prix

du pétrole aura tendance à augmenter : d'abord, c'est une ressource qui s'épuise inexorablement ; ensuite, tous les puits nouveaux qui seront ouverts ou découverts dans le monde auront un coût d'exploitation de plus en plus élevé ; enfin l'industrialisation, par ailleurs souhaitable, des pays en voie de développement entraîne inévitablement, au-delà des aléas du court terme, une demande croissante de ce combustible.

A court terme, l'évolution du cours du dollar annule de toute façon largement la légère baisse enregistrée ces derniers mois dans les cours du pétrole. La politique de la France doit donc rester d'organiser rationnellement une réduction de la consommation de pétrole et, en conséquence, une adaptation de l'outil de raffinage à ces perspectives. Les résultats obtenus sont encourageants. Au premier trimestre 1983, par rapport à la même période de l'année précédente, la facture pétrolière française a diminué de 13 p. 100.

La consommation de pétrole restera cependant toujours à un niveau relativement élevé, compte tenu de rigidités existantes, comme celle que constitue le transport automobile dont la conversion vers un autre carburant paraît illusoire à court et même à moyen terme. De même, plusieurs années seront nécessaires pour organiser, autant que faire se peut — et tout n'est pas possible dans ce domaine —, le passage de la pétrochimie à la carbochimie.

Le maintien d'une consommation pétrolière qui ne pourra, en tout état de cause, descendre au-dessous du tiers de notre bilan énergétique apparaît par ailleurs nécessaire à la poursuite du développement d'une industrie pétrolière de pointe au niveau mondial qui rapporte à notre pays de nombreuses devises.

Cela n'empêche pas, bien évidemment, la recherche d'économies dans le domaine des transports où l'usage de la voiture particulière, par exemple, représente près de 50 p. 100 de la consommation. Les constructeurs effectuent des recherches pour la production d'un modèle qui consommerait 3 litres aux 100 kilomètres à l'horizon 1990. Cet effort doit être encouragé. Les études sur les carburants de substitution sont, par ailleurs, poursuivies. Les filières retenues devront cependant être économiquement rentables et les flux d'approvisionnement sûrs.

A court terme, le nombre des solutions possibles est limité. La production de produits de substitution, dès à présent compétitive, se fera à partir de méthanol dont la production repose à la fois sur des matières fossiles et des filières développées à partir de la biomasse. La vraie difficulté réside plus dans la diffusion de masse d'un produit de grande consommation que dans d'éventuelles questions techniques et scientifiques. La mise en œuvre de la politique des carburants de substitution sera favorisée par la constitution prochaine d'une commission nationale pour la production de carburants de substitution.

Le charbon a toute sa place dans la politique énergétique de la France. C'est, en effet, une source d'énergie peu onéreuse, puisque l'équivalent thermique d'un baril de pétrole ne coûte que 11 dollars — je rappelle que le prix du baril de pétrole est actuellement de 29 dollars.

C'est également une ressource assez bien répartie dans le monde, dont les réserves connues sont très importantes, d'une accessibilité généralement aisée, ce qui laisse présager un recours accru à cette source d'énergie. L'émergence de nouveaux producteurs et le développement rapide du commerce international sont d'ailleurs un trait caractéristique de cette évolution.

La France, dans son contexte énergétique propre, a les atouts pour y jouer un rôle important.

Une politique charbonnière ambitieuse doit donc comporter le développement de la consommation de charbon ; la préférence du charbon national dans des limites acceptables pour le budget de l'Etat et qui laissent une partie des crédits publics disponibles pour opérer certaines reconversions inévitables ; le développement d'une industrie du matériel charbonnier qui devrait participer à l'essor international du charbon.

Le développement de la consommation de charbon s'effectue par l'extension des réseaux de chaleur, que permettent les possibilités accrues d'initiatives et de maîtrises locales. Cela permet de valoriser les rejets thermiques dans les secteurs résidentiel et tertiaire, par la promotion de la conversion au charbon des chaudières industrielles et des chaufferies collectives.

M. Pierre Welsenhorn. Très bien !

M. Philippe Bassinet. Mais, à terme, c'est des avancées technologiques dans le domaine de l'utilisation du charbon que dépend sa pénétration dans l'industrie. Ainsi, la gazéification

apparaît-elle comme une opportunité particulièrement intéressante du développement des utilisations du charbon. A ce titre, les recherches qui y sont consacrées doivent être considérées avec la plus grande attention et se voir attribuer les moyens nécessaires.

Le Président de la République, lors de son voyage récent dans le nord du pays, a annoncé qu'il fallait choisir : poursuivre l'exploitation de certaines mines très déficitaires, ou industrialiser.

Les sociétés d'économie mixte chargées de gérer le fonds d'industrialisation créé à cet effet devraient, en accord avec les parties concernées, développer des industries qui pourraient notamment, comme nous le souhaitons, concerner le matériel minier.

Parallèlement, la productivité du gisement français doit être améliorée systématiquement.

J'ai déjà dit que l'industrie charbonnière est à peu près la seule à se développer dans le monde. Or, la fabrication de matériel minier réalise actuellement 40 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'étranger. La vente à l'étranger de ce matériel connaît actuellement des difficultés car, face à une concurrence accrue, allemande ou britannique, émanant de quelques grands-groupes spécialisés, la France oppose plus de cinquante entreprises de taille petite ou moyenne qui, évidemment, ne peuvent produire à des coûts compétitifs.

L'industrie du matériel minier pourrait, à l'exemple de l'industrie pétrolière, devenir dynamique, performante et conquérir les marchés mondiaux. Les régions de vieille production minière bénéficieraient d'implantations industrielles et la balance commerciale s'en trouverait soulagée de plusieurs milliards de francs.

Pour cela, il faut des restructurations et des regroupements dans la production française et une politique d'achat cohérente au niveau des acheteurs nationaux. Une meilleure maîtrise de l'approvisionnement extérieur en charbon, qui dégagerait des bénéfices, pourrait grandement faciliter ce mouvement de restructuration.

L'accroissement de la part du gaz naturel dans le bilan énergétique français est un élément essentiel de diversification.

L'apport de gaz en provenance de la mer du Nord, la signature de contrats à long terme avec l'Algérie et l'U.R.S.S. sont un facteur de sécurité de nos approvisionnements dans le temps. Le contrat avec l'Algérie a, en outre, créé une synergie certaine de nos échanges avec ce pays et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de codéveloppement.

M. Pierre Welsenhorn. A quel prix !

M. Philippe Bassinet. J'en viens au nucléaire. La France est le seul pays en Europe à avoir véritablement réussi son pari nucléaire. L'effort qui a été consenti dans ce domaine a des effets positifs tant du point de vue énergétique qu'industriel.

La France dispose aujourd'hui d'un parc électronucléaire comprenant plus de trente tranches installées et vingt-six tranches en construction. La part du nucléaire dans la production électrique dépasse maintenant 40 p. 100. Ainsi, c'est essentiellement grâce à la montée en puissance du programme nucléaire que la dépendance énergétique de la France a diminué au cours de ces dernières années.

Je souhaiterais ici souligner l'évolution de la sensibilité de l'opinion au problème nucléaire. Il semble que, grâce notamment à l'institution de procédures démocratiques de consultation des élus locaux concernés par des implantations, la population de notre pays soit devenue plus compréhensive vis-à-vis de l'énergie nucléaire.

Certains craignent aujourd'hui qu'en raison d'un tassement de la consommation d'énergie, l'on doive faire face dans un avenir proche à une surproduction. Je rappellerai d'abord que le rythme de construction était de neuf tranches pour deux ans lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et que nous avons décidé aussitôt de le réduire à six tranches pour 1983 et 1984. Il y a peut-être aujourd'hui des ajustements à faire, mais notre production d'électricité peut et doit être considérée comme un atout, une chance à saisir, et non comme un handicap. La production d'électricité nucléaire, dont le coût est faible, constitue, en effet, une disponibilité appréciable pour l'industrie française et donne une souplesse d'adaptation aux aléas économiques conjoncturels.

Nous devons, en outre, envisager de devenir exportateurs d'énergie électrique, ce qui entraînerait une rentrée de devises, mais surtout permettrait de développer, dans le sillage de ces exportations, les ventes de matériels électriques dont l'activité sur le territoire national se trouverait fortement stimulée.

Par ailleurs, compte tenu de leur prix compétitif et des économies en devises qu'elles procurent, il nous paraît souhaitable d'accélérer les actions de substitution à des énergies que nous importons, comme le fuel à usage industriel ou domestique. La pénétration, dans ces conditions, de l'électricité dans l'industrie et les usages domestiques permettrait d'améliorer la compétitivité industrielle des secteurs concernés et soulagerait d'autant notre balance énergétique.

La mise en œuvre de programmes de pénétration des secteurs industriel et résidentiel par le chauffage électrique et les réseaux de chaleur et celle des nouvelles applications industrielles revêtent en outre une importance capitale pour le maintien dans une position de pointe technologique de l'industrie nucléaire nationale qui constitue l'un de nos atouts industriels.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, leur production à partir de sources renouvelables doit être développée, car elles sont économes et peuvent s'appuyer sur des initiatives décentralisées locales ou régionales. L'inauguration, ces jours-ci, de la première centrale solaire Thémis à Targassonne est un bon exemple de l'avance technique que nous possédons dans ce domaine où les expériences d'aujourd'hui pourront devenir les industries de demain.

Pour conclure, je dirai que la politique énergétique doit être plus que jamais, à l'occasion du IX^e Plan, associée étroitement à la politique industrielle.

Pour la couverture du marché intérieur et la conquête de marchés à l'exportation, l'industrie de matériel énergétique devra consolider sa position de pointe au niveau mondial pour le pétrole et le nucléaire, ou s'efforcer de l'acquérir pour le charbon et le gaz.

Les industries liées aux énergies renouvelables ont pris un bon départ et une avance dans les recherches expérimentales qui doit être soutenue et stimulée, car de leur application industrielle dans l'avenir dépend en partie notre indépendance énergétique.

Le secteur public a son rôle à jouer dans le développement de synergies entre politiques industrielle et énergétique. Dans les contrats de plan signés au début de cette année, les entreprises publiques se sont engagées à réaliser des investissements d'utilisation rationnelle de l'énergie et à réduire la consommation des équipements qu'elles fabriquent.

M. le président. Monsieur Bassinet, il faut vraiment conclure !

M. Philippe Bassinet. Je conclus vraiment, monsieur le président !

M. le président. Je n'en ai pas l'impression.

M. Philippe Bassinet. Nous souhaitons que la production d'énergie soit planifiée dans ses différents composants plus en fonction des besoins de consommation industriels et domestiques et des impératifs d'indépendance nationale qu'en fonction des aléas que secrète la conjoncture pour chaque source d'énergie.

Nous devons pour cela organiser dans la durée la sécurité de nos approvisionnements et la sélection des sources d'énergie que nous devons solliciter.

Si la planification peut être particulièrement utile dans un domaine et économiser à notre pays des erreurs stratégiques qui lui feraient perdre du temps et des efforts inutiles, c'est bien dans celui de l'énergie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission. Monsieur le président, j'informe l'Assemblée que la commission des finances se réunira à quinze heures, en application de l'article 88 du règlement, pour examiner les amendements qui ont été déposés.

M. le président. La parole est à M. Fèvre.

M. Charles Fèvre. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans une lettre adressée récemment à tous les contribuables français, et ils restent

nombreux, M. Delors écrit : « On ne peut consommer plus qu'on ne produit. » Belle formule, tout à fait exacte et que l'on aurait aimé voir sous sa plume dès 1981 !

Mais, à la consommation, il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, ajouter l'investissement sur lequel votre projet de Plan met à juste titre l'accent. On ne peut donc consommer et investir que ce qu'on a produit, et il aurait été bon qu'à travers quelques projets ou quelques scénarios, nous ayons pu voir où vous allez sur ce plan précis.

Je comprends votre embarras, car vous voulez tout à la fois ménager la consommation, pour laquelle M. Marchais vous a demandé hier soir un soutien raisonnable, développer l'investissement et vous rapprocher de l'équilibre extérieur — « assainir les comptes extérieurs », comme le déclarait hier le Premier ministre — ce qui suppose que l'on dégage, par rapport à la situation actuelle qui est grave, un surplus exportable.

Or, pour les cinq années à venir, pour consommer autant, investir et exporter plus, il vous faudrait compter sur un supplément annuel de production impossible à atteindre. Je rappelle simplement que « pour 1983 » vous aviez prévu 2 p. 100 d'augmentation de la production. Si nous avions 0 p. 100, ce serait déjà bien beau ! Comment pourriez-vous alors réaliser les grands équilibres si consommation et investissement restent sensiblement supérieurs à la production nationale et si celle-ci ne repart pas ou même continue de régresser ?

« Une économie forte et autonome » — je cite M. le Premier ministre — la modernisation de notre appareil de production, la formation, les technologies de pointe, oui, mais comment ? Comment les obtiendrons-nous s'il n'y a plus de Français désireux d'entreprendre, d'investir et de se battre ?

Dans toutes les formules redondantes que l'on peut lire dans votre projet de IX^e Plan et que l'on a entendues hier de M. le Premier ministre et de vous-même, il y a, monsieur le secrétaire d'Etat, une énorme lacune : les entreprises et les chefs d'entreprise. Les hommes qui font la production, qui investissent, qui prennent le risque de gagner, peut-être, mais aussi de perdre, sont absents de votre projet, et c'est grave.

Hier matin, M. le Premier ministre a parlé des travaux publics et du bâtiment, du commerce, des services, de l'agriculture. Très bien, encore que l'agriculture ne fasse même pas l'objet d'un programme prioritaire et que vous la considériez, en quelque sorte, comme un sous-produit de notre économie qui tiendra le coup vaille que vaille, quelles que soient les circonstances.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Vous caricaturez !

M. Charles Fèvre. Mais il y a derrière ces secteurs et dans ces secteurs des entreprises et des hommes qu'il faut encourager et que vous avez oubliés dans votre Plan après les avoir découragés, dissuadés d'entreprendre, « démotivés » depuis deux ans que vous êtes au pouvoir.

Votre réussite, aujourd'hui, dépend de la relance de la production et de votre capacité à en maîtriser l'affectation. Cette relance comporte deux exigences qui me paraissent fondamentales.

Elle exige, d'abord, l'amélioration de la compétitivité et de la capacité concurrentielle de nos entreprises. Or, vous les avez démolies l'une et l'autre en accroissant outre mesure le poids des charges sociales et fiscales. Les prélèvements représentent 46 p. 100 de notre production totale et 53 p. 100 de notre production marchande. Comment voulez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous « tenions le coup » face aux étrangers dans une économie « aux frontières ouvertes », comme s'est engagé à la maintenir M. le Premier ministre ? Comment nos entreprises créeraient-elles des emplois alors que l'importance de ces charges incite au contraire à en supprimer ? Comment et pourquoi se lancer, alors qu'on a les plus grands risques d'être coiffé sur la ligne d'arrivée par des concurrents moins surchargés et mieux considérés dans leurs pays ?

La seconde exigence est la volonté d'entreprendre, de se battre, de prendre des risques. Or cette volonté est aujourd'hui anéantie dans nos entreprises par le manque absolu de confiance des acteurs économiques dans votre politique. Depuis deux ans, vous avez tout fait pour perdre la confiance des chefs d'entreprise, alors qu'il fallait tout faire pour la conserver, maintenir leur tonus et leur volonté de produire dont dépendait, par le biais de la production, le succès de votre politique sociale. Comment voulez-vous que les chefs d'entreprise aient le moral dont dépend la réussite de votre IX^e Plan avec la gabegie des

nationalisations qu'ils ont sous les yeux, le nivellement fiscal vers lequel vous les conduisez, l'impôt sur l'outil de production, les lois Auroux qui syndicalisent et politisent l'entreprise ?

M. le Premier ministre parlait hier de « mobilisation ». Or vous avez démobilié durablement ceux qui entreprennent et ceux qui veulent entreprendre, notamment les cadres susceptibles de créer leur propre entreprise. Voilà pourquoi la France ne profitera pas de la reprise mondiale qui se dessine, et ce n'est pas la faute des autres, mais la vôtre. Vous faites l'inverse des grands pays du monde libre, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne qui, eux, ont compris comment et avec qui il fallait relancer la production et l'économie.

Votre IX^e Plan est ainsi une sorte d'avion sans ailes que l'on essaierait de faire décoller. Il ne s'écraiera même pas, puisqu'il ne décollera pas. Mais, au bout de la piste, il y aura le drame et la faillite.

Méditez, monsieur le secrétaire d'Etat, la phrase de M. Delors que j'ai rappelée au début de mon propos. Elle n'est qu'en partie exacte dans la mesure où elle est statique et régressive. En effet, M. Delors a oublié qu'il faut surtout relancer la production et non pas adapter la consommation et l'investissement à la production telle qu'elle est, et qu'il faut, pour cela, des entreprises qui aient envie de produire et des chefs d'entreprise qui soient motivés pour aller de l'avant, investir et moderniser.

D'une manière générale, un gouvernement met du temps à obtenir la confiance économique. Il lui en faut peu pour la perdre. Cela a été votre cas. Vous la retrouverez difficilement, d'autant que nos entreprises, grandes, moyennes et petites, s'écroulent de façon accélérée. Certaines n'ont même pas eu le temps de perdre la confiance : elles ont été sinistrées — je pense notamment au secteur des travaux publics et du bâtiment.

Votre IX^e Plan, c'est un grand rêve sur une peau de chagrin économique et surtout financière. Vous ne le réaliserez pas car vous vous en êtes retiré les moyens essentiels : des entreprises saines, décidées à mener le combat économique, confiantes dans la politique. Vous avez malheureusement perdu cette confiance. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Mesdames, messieurs, c'est un moment important pour la nation que celui où s'élaborent et se définissent les grandes lignes de son avenir.

Je m'inscris pleinement, avec le groupe socialiste, dans cette démarche volontaire d'une planification retrouvée et renouée. Je suis certain que ce débat — qui sera prolongé par un autre au début de la session d'automne — répond aussi à l'attente du pays. Le pays, en effet, attend l'affirmation d'une volonté, la définition d'objectifs clairs, l'enjeu des changements nécessaires et des efforts à réaliser.

Le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan nous fournit la matière et nous apporte les réponses.

Il le fait d'abord pour notre industrie, clé de voûte de notre politique de l'emploi et garantie d'une croissance économique autonome.

Où ! la modernisation de notre industrie reste bien l'un des moyens fondamentaux de notre redressement. C'est donc à juste titre qu'elle occupe dans le projet de loi, le premier rang des actions à mener. Elle doit mettre un terme, notamment, à une lente dégradation de la situation.

En sept ans, de 1974 à 1981, la France a perdu, faut-il le rappeler, 680 000 emplois industriels, l'investissement a reculé de plus de 10 p. 100, le taux de pénétration du marché français est passé de 26 à 35 p. 100.

Dans ce IX^e Plan, tous les secteurs d'activité sont appelés à un effort exceptionnel de modernisation qui passe notamment par un recours accru à de nouvelles technologies.

Il faut d'abord renforcer le rôle d'entraînement du secteur public. Faut-il rappeler ici son effet déterminant au plan national et son rayonnement au niveau international, notamment dans les domaines de l'aéronautique, des moyens de transport et de l'électronucléaire ? Il faut associer au secteur public traditionnel celui des entreprises qui ont fait l'objet des nationalisations de 1961 et 1962.

Il faut ensuite redresser la tendance des industries de transformation. Le récent rapport du Plan sur la productivité évalue à 21 p. 100 la perte du marché intérieur pour les machines-outils à métaux et à 42 p. 100 celle du matériel de manutention pour la seule période de 1974 à 1981.

La diffusion rapide de la productivité dans les biens d'équipement mécanique illustre cette nécessité d'irriguer en quelque sorte l'ensemble de notre activité industrielle avec les technologies de pointe.

Il convient de valoriser nos atouts naturels performants, notamment ceux qui s'appuient sur nos richesses nationales. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire appartiennent également à ces priorités.

Il n'y a pas, dit également le Plan, d'industries condamnées. Il n'y a que des technologies dépassées. Cette affirmation forte s'applique à nos secteurs traditionnels, à nos industries de base. Est-il nécessaire de dire l'attente qu'elle suscite dans la sidérurgie, les mines, la chimie lourde ? Faut-il rappeler également les espoirs et les attentes des travailleurs des régions concernées par ces grandes branches traditionnelles ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, le IX^e Plan que nous discutons n'est pas seulement le document académique que certains cherchent à nous présenter. C'est aussi une volonté de redressement dont témoignent déjà les mesures du plan textile et de celui de la machine-outil du mois de décembre 1981 et que traduisent aussi des réalisations concrètes et visibles sur le terrain.

Il faut moderniser l'industrie, certes, mais également réconcilier le citoyen avec elle. On a raison de dire que les Français n'aime pas son industrie. Sans doute y a-t-il à cela des raisons objectives. Mais que serait ce IX^e Plan s'il n'était pris en charge par l'ensemble des citoyens, s'il se faisait sans ou contre les travailleurs et non pas avec eux ?

Parce que ce IX^e Plan est celui de la volonté, de l'effort et de l'espoir, nous le prenons pleinement en charge et notre premier acte, monsieur le secrétaire d'Etat, sera bien sûr de le voter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le secrétaire d'Etat, s'agissant plus particulièrement de l'aménagement du territoire, je retrouve le même volontarisme verbal qu'ont dénoncé de nombreux intervenants à propos des autres parties du projet.

Dans ma région des Pays de Loire, j'ai eu l'honneur de recevoir votre prédécesseur, M. Michel Rocard, pour son premier déplacement en province. Celui-ci déclarait à l'époque que l'aménagement du territoire était l'alliance naturelle de la planification, l'avenir dans le temps, disait-il, et de la régionalisation, l'avenir dans l'espace.

Mais le dynamisme de ce binôme dépendait, selon M. Rocard, d'un exécutif régional de plein exercice, élu au suffrage universel.

Je me demande pourquoi le Gouvernement n'a pas mis plus d'empressement à satisfaire ce qu'il avait lui-même présenté comme un préalable à une vraie régionalisation.

Le IX^e Plan insiste sur la complémentarité entre planification et décentralisation. C'est une affirmation audacieuse.

Au nom de la décentralisation, les pouvoirs conférés aux collectivités locales pourraient, certes, contribuer à faire naître une société plus diversifiée et plus responsable. Mais comment la concilier avec une vraie planification, pour une politique de la recherche ou du développement industriel, par exemple ?

Le Gouvernement a voulu prendre en main tous les leviers du développement économique. Il les a.

Les grands groupes industriels publics sont désignés dans le Plan comme les leaders du développement industriel. M. Pierret, rapporteur général, s'est préoccupé, hier, de leur gestion. Je partage ce point de vue car pour certains — notamment de nouveaux nationalisés — il leur faudra d'abord combler des déficits, renoncer à leur repliement et retrouver quelque dynamisme interne.

Souhaitons que leur dialogue avec les régions ne soit pas essentiellement guidé par le souci d'implanter des activités en fonction de la surenchère dans les avantages qui leur seraient offerts.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Jean Narquin. Une priorité financière proclamée à la petite et moyenne industrie correspondrait mieux aux moyens et aux besoins d'une véritable action régionale pour l'emploi. Ce n'est pas pour autant que la région doit être seule responsable. Elle n'en aura pas les moyens. Certaines petites entreprises traitent d'ailleurs des activités qui ont une importance nationale. Enfin, une politique industrielle pour la France ne peut pas être l'addition de marchandages régionaux.

Quant à « moduler dans l'espace la politique d'éducation et de formation » comme le Plan le déclare, cela se traduit actuellement, hélas ! par un désengagement de l'Etat vis-à-vis d'universités régionales, précisément là où la jeunesse est la plus nombreuse.

On a déjà dénoncé, et l'on vient encore de le faire à l'instar, la place médiocre faite à l'agriculture dans ce plan. Or, dans nos provinces, les priorités industrielles et agricoles sont dépendantes l'une de l'autre et la grande majorité des régions l'avaient exprimé dans leurs préoccupations.

La relance du bâtiment et des travaux publics est subordonnée dans le Plan à la recherche de filières aléatoires alors qu'il faut standardiser, aménager les prêts et alléger la réglementation.

Quant au désenclavement de l'Ouest, j'espère que le T.G.V. Atlantique, le réseau routier et les liaisons aériennes s'inscrivent bien dans les formules vagues qui évoquent ce problème.

La formule magique qui est censée répondre à tous ces problèmes ce sont les contrats de Plan. Au début, ils devaient être réservés à quelques grands programmes stratégiques de développement. Maintenant, ils semblent pouvoir être proposés et conclus avec un peu tout le monde : régions, collectivités locales, entreprises publiques et privées.

Mais ces contrats, qui expriment le principe décentralisateur, ne pourront bénéficier du soutien financier de l'Etat que s'ils se rapportent aux programmes intégrés dans la liste cadencée par les administrations centrales, et cela, évidemment, à partir de la loi approuvant le Plan de la Nation.

Alors la marge d'initiative des régions sera insignifiante et on revient à la procédure des programmes d'actions prioritaires d'initiative régionale que le parti socialiste critiquait dans l'opposition comme étant une atteinte intolérable à l'autonomie de décision des élus locaux.

J'ajoute que le bilan des Plans sectoriels mis en place en 1981 en application du plan intérieur a de quoi laisser sceptique, notamment quand on voit leurs résultats dans l'Ouest, que ce soit pour le cuir et la chaussure, la machine-outil ou le papier carton par exemple.

Dans quelle perspective économique ces plans sectoriels ou ces contrats de plan seront-ils proposés à nos régions ?

Vous engagez la marche vers les trente-cinq heures, très bien ! mais sans préciser si elle comportera ou non une compensation salariale. Dans l'état où se trouvent nos entreprises régionales, il est audacieux de parler de l'aménagement du territoire sans donner cette précision.

Vous affirmez que le financement des investissements privés est une orientation prioritaire de la décentralisation. Très bien ! Mais comment serait-elle possible ? Quelle épargne nouvelle et à bon marché pourra y contribuer ? Doit-on envisager la liberté des prix, que M. Delors promet à brève échéance, mais que le Plan ne retient pas ?

Ces incertitudes s'ajoutent aux lourdes contradictions entre planification et décentralisation qui joueront malheureusement contre l'aménagement du territoire.

Les collectivités locales ne pourraient être rassurées que si le Plan était un engagement précis sur des choix, des objectifs et des moyens. Nous en sommes loin.

Un tel document peut-il vraiment susciter la mobilisation des Français ? Je sais bien que vous prévoyez le concours du livre de poche, des cassettes et des bandes dessinées pour le vulgariser, mais je doute que ce soit suffisant. Ce déferlement de propagande annoncé est le seul élément précis du Plan, il pourrait être résumé par la formule que j'emprunte à Royer-Collard : « J'ignore donc j'affirme. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en citant Royer-Collard, M. Narquin nous a rappelé quels sommets pouvait atteindre l'éloquence du XIX^e siècle.

Le IX^e Plan devrait nous préparer à affronter les dangers, à saisir les chances du XXI^e siècle. Ce document permettra-t-il d'atteindre cet objectif ? Hélas ! Je ne le crois pas.

Afin que mes critiques ou mes interrogations ne soient pas mises au compte d'une opposition systématique, je me permettrai de vous rappeler que j'ai voté les crédits du Plan en 1981, en 1982 et en 1983. Pour avoir passé quelques années de ma très lointaine jeunesse au commissariat au Plan et participé à la rédaction des plans de l'époque, peut-être ai-je lui avec plus d'intérêt que d'autres le projet qui nous est présenté.

Incontestablement, ce document contient des affirmations intéressantes, qui posent d'ailleurs certains problèmes au sein de votre majorité. Il en est ainsi du rejet de l'isolement, de l'ancrage européen, du respect de nos alliances, du devoir maintenu de la solidarité avec le tiers monde. J'y relève aussi de bons objectifs : la consolidation de la politique agricole communautaire, le maintien de la France dans le système monétaire européen, la volonté de donner un contenu à l'idée d'espace social européen et, sur le plan intérieur, le souci affirmé d'une plus grande solidarité.

Hélas ! l'expression de ces vœux ne suffit pas et je m'étonne qu'un gouvernement socialiste, oubliant les critiques qu'il adressait à une planification qui était peut-être insuffisamment chiffrée sous le précédent septennat, n'ait pas fait mieux, à un moment où, en dépit des incertitudes de la conjoncture et des pressions de l'environnement international, il fallait aller plus loin dans la précision.

Avant de noter les insuffisances graves dans la quantification d'un certain nombre de données économiques stratégiques, dont il faut espérer ardemment qu'elles seront chiffrées, et non plus seulement évoquées, dans le prochain document, je voudrais citer un exemple de ce manque de précision.

Vous écrivez qu'en affirmant sa solidarité avec le tiers monde, la France assumera pleinement ses responsabilités internationales. C'est certain. Mais vous poursuivez : « La France, pour sa part, contribuera résolument au développement du tiers monde en portant son effort à 0,7 p. 100 du produit national brut en 1988. Cet effort sera particulièrement accentué en faveur des pays les moins avancés, afin d'atteindre une aide égale à 0,15 p. 100 du P. N. B. en 1985. »

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, après avoir rappelé cette vérité de la nécessaire solidarité avec le tiers monde, élément fondamental de la paix dans le monde, après avoir évoqué les risques de tension internationales graves, voire de conflits planétaires, en raison même de l'insuffisance de l'effort consenti pour assurer plus d'égalité entre les ressources des pays, vous annoncez que la France consacrerait, en 1988, 0,7 p. 100 du P. N. B. à l'aide au développement du tiers monde. N'y a-t-il pas là une grave contradiction ? Ce chiffre n'est-il pas le signe de la faiblesse du Plan ?

Il m'apparaît que dans un monde tragique, où existent des menaces de guerre, en Europe, notamment, et où les problèmes de la faim prennent un aspect de plus en plus dramatique, vous n'avez pas fait suffisamment appel à la lucidité des Français. Car je suis persuadé que si l'on expliquait à nos compatriotes les données de la situation dans laquelle se trouvent les nations du globe, ils seraient à même de tirer de leurs forces intellectuelles et de leurs capacités de compréhension du monde des éléments susceptibles de répondre à ces défis.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur Hamel, ne permettez-vous de vous interrompre ?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Après tout, un instant de dialogue peut être intéressant.

M. Emmanuel Hamel. Il peut même être fructueux !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Hamel, je ne vois pas où est la contradiction. Que voulez-vous dire ?

M. Emmanuel Hamel. Que l'effort est insuffisant !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais je crois pouvoir dire que l'effort que nous faisons est probablement le plus important de tous les pays de la Communauté.

M. Emmanuel Hamel. Les Suédois font plus que nous, la Suisse aussi. La France est la France, elle doit donner l'exemple dans un domaine aussi important.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je l'admets, monsieur Hamel. Vous considérez qu'il serait souhaitable que nous fassions encore plus, je souscris volontiers à ce vœu.

M. Emmanuel Hamel. Encore faut-il pouvoir faire plus !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais atteignons déjà l'objectif fixé par le Plan !

Vous savez fort bien, monsieur Hamel, que le problème qui se pose n'est pas seulement celui du montant de l'effort financier : même s'il était légèrement supérieur, il demeurerait dérisoire par rapport aux besoins. Le problème est de savoir comment cet effort est traduit dans les faits, comment on doit approcher le développement, quels sont les moyens technologiques qui peuvent permettre à ces pays de ne pas vivre en assistés.

Confucius disait : si tu veux que ton peuple vive un an, tu lui apprends à pêcher ; dix ans, tu plantes des arbres ; cent ans, tu lui donnes une formation suffisante.

Ce n'est pas une conception d'assistance qui doit nous inspirer. Et sur ce point, je crois que nous serons volontiers d'accord.

Notre effort n'est peut-être pas encore suffisant. Nous faisons déjà cet effort-là, qui sera l'un des plus importants de tous les pays comparables à la France. Disons qu'en tout état de cause, il est notablement insuffisant par rapport au problème qui est posé mais considérons aussi que le plus important, c'est peut-être d'avoir une conception nouvelle des liens que nous devons tisser avec les pays en voie de développement.

M. Emmanuel Hamel. Je suis heureux d'avoir posé cette question puisqu'elle vous a donné l'occasion de me fournir cette réponse.

Je ne prétends pas être un spécialiste de ces problèmes mais après avoir été au Plan, je fus pendant quelque temps chef d'une mission d'assistance technique en Afrique noire et je sais que si, financièrement, le volume de l'aide est une chose importante, il faut aussi, parallèlement, réfléchir sur les modalités de cette aide.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Oui !

M. Emmanuel Hamel. Il ne s'agit pas de maintenir une certaine forme de colonialisme par la dépendance de l'aide financière.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je suis heureux de vous l'entendre dire !

M. Emmanuel Hamel. Il faut réfléchir à la façon d'aider les pays en voie de développement en respectant leur autonomie, leur indépendance et leurs propres structures sociologiques. Toutefois, une aide plus intelligente, plus désintéressée, mieux adaptée, mieux pensée serait d'autant plus efficace que les moyens seraient plus importants.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous sommes d'accord !

M. Emmanuel Hamel. Or il est évident que même si le chiffre que vous me citez n'est pas inférieur à celui que l'on avait retenu sous le précédent septennat — j'estimais déjà, alors, qu'il n'était pas à la mesure de l'ambition de la France qui est d'être une sorte de modèle dans ce domaine — il marque une incontestable déficience.

M. Jean-Jacques Benettièr. Avant 1981, il était inférieur de moitié, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. Avant de conclure, il me faut constater qu'il n'y a pas de chiffrage sur le rythme d'inflation ; qu'il n'y en a pas davantage sur le rythme d'accroissement ou de modération des dépenses publiques, sur les objectifs d'exportation, sur les objectifs de reconquête, par secteur, du marché intérieur ; qu'il n'y a pas d'évaluation en ce qui concerne les prévisions du chômage ; qu'il n'y a pas de données chiffrées en ce qui concerne le montant des aides qui seront consacrées au secteur public dans le cadre du contrat de Plan ; que nous demeurerons dans l'incertitude quant à votre prévision du montant de l'épargne, des déficits budgétaires, de la répartition du produit de l'épargne entre les collectivités locales et décentralisées, l'Etat, les entreprises publiques et privées.

Il me faut constater encore que si vous évoquez l'objectif de stabilisation des charges des entreprises, vous annoncez aussi toute une série d'objectifs de progrès social dont on se demande comment ils seront financés, si ce n'est par une augmentation considérable des cotisations des particuliers. Comment parviendrez-vous alors à obtenir une augmentation du taux d'épargne ? Quel sera le taux d'accroissement de la pression fiscale ?

M. le président. Monsieur Hamel, veuillez conclure.

M. Emmanuel Hamel. Je termine, puisque notre président me rappelle au devoir de ne pas dépasser les cinq brèves minutes qui me sont imparties.

Le programme prioritaire d'exécution n° 11, qui concerne le système de santé, ne précise pas le pourcentage du P.N.B. qui sera consacré aux dépenses de santé. Vous fixez donc uniquement des orientations, qui ne présentent aucun intérêt parce qu'elles ne sont pas chiffrées.

Je m'étonne également que les objectifs et les souhaits des régions ne soient pas mentionnés dans ce document. Ainsi, la liaison Rhin-Rhône, que la région Rhône-Alpes considère pourtant comme un objectif fondamental, n'est même pas évoquée.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Enfin, alors que le problème fondamental, en ces temps si difficiles, est, parallèlement à l'affermissement de nos moyens de défense, le développement de la politique familiale, vous n'évoquez la famille que dans votre huitième P.P.E.

Alors que le problème de la sécurité traumatise — à tort ou à raison — les Français, pas un mot sur l'effort qui doit être accompli dans le budget pour accroître les crédits du ministère de la justice !

Vous nous avez demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, de porter un regard lucide sur la France, mais le vôtre n'est pas assez aigu et votre projet n'est qu'une dissertation qui propose des orientations parfois intéressantes, mais souvent contradictoires.

Vous annoncez un Plan de l'espoir. Je crains pour le pays que l'insuffisance de précision quant aux choix et le refus de chiffrer n'en fassent le Plan de l'indécision, de l'imprévision et de l'illusion, ce qui aboutira, je le redoute, à la déception et très vraisemblablement à l'échec. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Vouillot.

M. Hervé Vouillot. Le IX^e Plan est à l'évidence, mais peu l'ont soigné, l'axe du septennat de François Mitterrand. Cette première loi propose une stratégie politique, économique et sociale. Le IX^e Plan est-il novateur ? Quelle est sa cohérence ? A-t-il une ambition sociale ? Telles sont quelques-unes des questions essentielles auxquelles je voudrais apporter une réponse claire.

Le problème fondamental qui se pose à la France dès les premières années de ce Plan consiste à opérer un partage nouveau et différent des revenus entre épargne et consommation. C'est le sens de la déclaration faite hier par le Premier ministre.

La deuxième priorité du Plan consistera à orienter l'épargne vers les différentes formes d'investissement productif créateur d'avenir, dont l'investissement industriel n'est qu'un aspect.

Telle est, pour l'essentiel, la voie tracée par le IX^e Plan. Les seuls débats décisifs ont porté sur cette question ; chaque fois qu'ils ont permis d'affermir cette volonté, ils ont été utiles.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Hervé Vouillot. Ce choix est difficile car il représente un changement fondamental d'orientation à long terme. L'opposition le sait bien, ou plutôt elle devrait le savoir puisque, sous MM. Giscard d'Estaing et Barre, l'investissement a régressé de façon régulière et significative et que le taux d'épargne a stagné, l'épargne s'orientant vers des emplois de moins en moins productifs.

Depuis dix ans, l'investissement ne cesse de décliner dans notre pays et le renversement de tendance observé depuis 1981 n'a pas été suffisant. Comme Panurge, les Français préfèrent manger leur blé en herbe. Ainsi, depuis 1972, la consommation globale a augmenté de 30 p. 100 alors que la capacité d'auto-financement des entreprises a diminué.

Nous préférons acheter des magnétoscopes à l'étranger plutôt qu'épargner pour construire les usines permettant de les produire dans l'hexagone. Deux conséquences en découlent inéluctablement : la compétitivité se dégrade et le surplus de consommation creuse le déficit extérieur.

Dans un tel contexte, il n'y a ni autonomie possible, ni avenir, ni surtout pilotage conjoncturel efficace. On le voit bien depuis deux ans si l'on fait le bilan de notre politique économique et des obstacles qu'elle a rencontrés.

Ainsi, le langage de l'effort indispensable sera vain s'il ne trouve cette traduction économique élémentaire qui s'appelle l'investissement.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Très bien !

M. Hervé Vuillot. L'effort est associé à ce choix car, faut-il le préciser, ce choix est le plus difficile de ceux que nous devons faire pour atteindre nos objectifs. Et, justement, le Plan doit parler en priorité de ce qui est difficile, car tout pousse à abandonner cette priorité absolue : la tentation de la démagogie, mais aussi la facilité et la gestion au jour le jour.

Si cette priorité absolue n'est pas respectée, le déclin de notre pays sera irrémédiable et l'effondrement de son tissu social programmé ; toute politique de l'emploi sera illusoire ou se cantonnera à une gestion sociale dont on connaît les limites.

Nous sommes au cœur de la cohérence économique du IX^e Plan. Nous savons que l'environnement est rude en 1983 et qu'il le sera probablement encore en 1984 : le président de la commission des finances et le rapporteur général ont indiqué que la marge d'action au niveau du budget était probablement inférieure à 5 p. 100.

Mais quel que soit l'environnement, quelle que soit la marge d'action budgétaire, il nous faudra tenir bon, poursuivre notre effort et continuer à accorder la priorité à l'épargne et à l'investissement.

Si ce défi central est relevé, nous affronterons avec succès les autres enjeux : la désinflation, la maîtrise des budgets sociaux, la maîtrise du budget de l'Etat, la stabilité des prélèvements sociaux et l'équilibre de la balance commerciale.

Ces autres choix s'imposent, eux aussi. En effet, si c'est la guerre économique, il faut tenir les prix, et si l'on tient à son indépendance, il faut tenir le budget et le commerce extérieur.

On vous dit ici ou là : « Faites davantage, fixez la barre plus haut ! » Je serais tenté de dire pour ma part : « Faites déjà totalement ce que vous annoncez ! »

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait d'accord.

M. Hervé Vuillot. Les résultats que nous obtiendrons sur l'investissement, sur les prix ou sur le front du commerce extérieur ne dépendront pas des objectifs affichés mais des moyens mis en œuvre et de la volonté politique du Gouvernement et de la majorité.

Pour éviter la fatalité, l'imprécation n'est pas une méthode. Affirmer des objectifs ne sert à rien si l'on n'indique pas les moyens pour y parvenir.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat de vous préparer à tenir bon...

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Très bien !

M. Hervé Vuillot. ... lorsqu'il faudra aborder les questions décisives : la loi de finances et l'inscription des priorités du Plan, les négociations sociales et salariales, la politique du crédit et de la consommation, les conditions de la politique du logement et des équipements collectifs.

Je souhaite qu'alors tous ceux qui ont, aujourd'hui, parlé d'effort soient unis derrière vous pour confirmer cette volonté.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Très bien !

M. Hervé Vuillot. J'entends déjà certains répondre que l'investissement ne pourra prendre son envol dans une conjoncture déprimée. C'est une vue à court terme. Nous savons que de nombreux projets porteurs d'avenir ne sont pas financés aujourd'hui faute de financement et faute d'épargne. Cette priorité à l'investissement est compatible avec le choix de la croissance la plus forte possible dans le respect des équilibres économiques.

J'entends d'autres suggérer qu'il est possible d'échapper à cet effort et — pourquoi pas — à l'effort en général, en nous repliant sur nous-mêmes. Illusion ! Le repli sur soi serait un péril mortel. C'est en effet à un effort bien supérieur que nous condamnerions nos enfants, ou plus vraisemblablement que nous nous condamnerions nous-mêmes au terme de six mois ! (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)

Pour d'autres, enfin, l'Europe est une entrave, l'obstacle principal à notre croissance économique. Les différences de politiques à l'intérieur de l'Europe sont une réalité majeure et un obstacle sérieux à la coopération économique, mais l'Europe est un combat. L'heure n'est pas au retrait, elle est à la relance de l'Europe sous les formes les plus diverses. Il convient en particulier de relancer l'idée d'espace social européen.

La cohérence économique et politique ne suffit pas : il faut au Plan une cohérence sociale. « Soyez justes », a dit le Président de la République. Le Gouvernement s'y efforce. Il est celui qui a le plus fait pour la justice sociale, même si celle-ci est imparfaite.

Vous menez une politique de rigueur et d'effort. Le Président de la République a souhaité qu'aucune mesure de rigueur ne soit prise ni appliquée sans être accompagnée de mesures sociales et de mesures de justice.

A cet égard, le IX^e Plan propose des orientations importantes et diverses : réforme de la fiscalité agricole, lutte active contre la fraude fiscale et pour la connaissance réelle des revenus, poursuite de la réforme du quotient familial, réforme indispensable du droit des successions en vue de compléter l'impôt sur les grandes fortunes, fiscalisation d'une fraction significative des dépenses de sécurité sociale et des prestations familiales par le biais d'une contribution proportionnelle aux revenus.

D'autres réformes envisagées dans le IX^e Plan peuvent avoir une forte incidence dans la lutte contre les inégalités. Vous avez vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, souligné hier l'intérêt que porte le Gouvernement aux fonds salariaux d'entreprise. Cette initiative décentralisée peut en effet représenter un moyen très actif de lutte pour l'emploi et de lutte contre les inégalités.

Au total, ces propositions sont de grande ampleur. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, les populariser dès 1984 et les mettre en perspective.

Ce volet de votre politique, l'audace dans sa mise en œuvre, est essentiel au succès de l'entreprise. La gauche a une vocation gestionnaire à assumer mais le peuple de gauche doit avoir la perspective de nouvelles avancées concrètes en matière de progrès social. En effet, le redressement nécessaire et les avancées sociales envisagées doivent être inséparables.

« Il faut une résolution sans faille », a déclaré le Président de la République en s'adressant à tous les Français. Ce débat montre que nous avons choisi la cohérence économique, avec l'investissement et la modernisation, et la cohérence politique et sociale, avec la justice et la solidarité. C'est le seul choix qui vaille !

Nous menons une politique de rigueur pour le redressement national et par la solidarité. Aucune politique ne dispensera de l'effort. Il n'y a pas de politique de rechange. Il n'y a donc pas place pour l'hésitation.

La droite est forte lorsque la gauche hésite. Notre politique est aujourd'hui la politique de la France. Nous demandons par conséquent au Gouvernement de l'appliquer avec fermeté et, si cela est nécessaire, d'une main de fer, car la rudesse des temps l'exige. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Julien.

M. Raymond Julien. Le conseil des ministres a adopté, le 18 mai dernier, le projet de loi de Plan dont nous débattons aujourd'hui. Nous avons eu droit depuis lors à presque quatre semaines de commentaires critiques et sceptiques y compris, dans un quotidien taxé de gouvernemental, au titre suivant : « Haro sur le IX^e Plan ! »

Pour nous, la nécessité du Plan n'est plus à démontrer, mais il est utile de préciser les conditions de son efficacité.

Le « projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan » n^o 1 que l'un des deux volets prévus par la loi que nous avons votée le 29 juillet dernier. Le second volet définira les mesures juridiques, financières et administratives à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que nous allons fixer ces jours-ci.

C'est à cette seconde loi de Plan, dont le Parlement ne sera saisi qu'à l'automne, qu'il reviendra de prévoir l'évolution de certaines dépenses ou recettes publiques; de définir des programmes prioritaires d'exécution; de fixer les orientations en matière de prélèvements et de transferts sociaux; d'indiquer l'objet et la portée des contrats de Plan que l'Etat doit souscrire avec les régions.

Si l'on veut être cohérent, on ne peut pas reprocher au premier projet qui nous est soumis de ne pas contenir l'objet du second.

A l'inverse, soulignons que le schéma d'élaboration de ce premier projet est parfaitement conforme à l'énoncé de la loi portant réforme de la planification. Chaque région a fait connaître ses priorités au Gouvernement qui, sur cette base, a établi un document général d'orientation, lequel a été communiqué à la commission nationale de planification et, pour information, aux régions.

La commission nationale de planification a tenu à respecter deux sortes de liens : celui que je viens de souligner, c'est-à-dire le respect des vœux des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire; celui du Plan et du budget : en effet, la loi de Plan devra sous-tendre toute l'action de l'Etat en matière de fiscalité, de budget et de dépenses sociales.

Comme nous devrions bientôt discuter du budget social de la nation, voilà des occasions de mener une réflexion sur les articulations entre le Plan, le budget social et la loi de finances pour 1984. Quelle sera l'importance donnée aux prélèvements obligatoires, aux dépenses sociales, au choix des investissements dans l'industrie traditionnelle ou dans les secteurs de pointe ?

Aujourd'hui, le rapport de la commission nationale de planification, rectifié par le Gouvernement, a donc été transmis au Conseil économique et social et au Parlement afin que celui-ci en approuve « les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions », ainsi qu'il est précisé dans l'article unique du projet de loi.

Le rôle que la France entend jouer dans le monde entraîne des charges et des responsabilités à la mesure de ses ambitions, ce qui conduit à prendre en compte le poids de nos emprunts et le fait que si, comme dans tous les pays industrialisés, les recettes fiscales ont tendance à diminuer, les dépenses sociales, en revanche, ont une propension constante à croître.

Dans ces conditions, on ne peut qu'approuver la prudence du ministre de l'économie déclarant devant la commission des finances de notre assemblée : « un excès d'objectifs quantifiés nuirait au Plan, comme le montre l'expérience passée, et risquerait de faire obstacle à la mise en œuvre de certaines réformes. »

Evidemment, croire que les chiffres, de surcroît en période de crise internationale, pourraient être prospectifs serait une grave illusion. Cependant, il eût été fort intéressant de pouvoir comparer les résultats en fonction de simulations tenant compte des variations du cours du dollar, de diverses hypothèses sur l'épargne et du comportement des collectivités locales.

Si l'épargne est l'une des conditions nécessaires pour relever le défi, n'est-il pas indispensable d'étudier la méthode la plus efficace pour la collecter ?

Nous regrettons que ces préalables n'aient pas été posés et que les scénarios que le commissariat du Plan a demandés à l'I.N.S.E.E. datent de plus de quinze mois. Il me semble que l'article 2 de la loi de planification aurait pu permettre à la délégation parlementaire de consulter des organismes universitaires ou privés. L'Assemblée nationale n'y a pas fait appel, alors qu'en Allemagne cinq cabinets indépendants soumettent des hypothèses sont régulièrement consultés.

Malgré ces réserves, l'économie de marché ne saurait prétendre échapper à la nécessité de la planification, pour deux raisons : d'une part, l'accélération des mutations qui affectent les outils de production se répercute sur les besoins en investissements, sur leur rentabilité, et donc sur les équilibres économiques; d'autre part, l'internationalisation du processus de production a d'importantes conséquences sur l'évolution du tissu industriel.

La France ne peut, sous peine de voir son indépendance nationale menacée, laisser subsister le déficit des échanges extérieurs qu'elle connaît actuellement. Le premier objectif du IX^e Plan consiste donc à restaurer cet équilibre. Pour cela, il est nécessaire d'opérer un transfert de revenus vers les entreprises afin de permettre une rénovation du secteur productif.

Toutefois, cette politique entraînant dans un premier temps un arrêt de la croissance et donc une aggravation momentanée du chômage, une politique spécifique de l'emploi, et notamment une réduction de la durée du travail, devient nécessaire, sans qu'il faille pour autant renoncer au souci de réduire les inégalités et notamment de revaloriser les bas salaires.

Parce que nous soutenons la politique du Gouvernement mais aussi parce que nous faisons face à une mutation brutale, nous avons la conviction que le Plan est plus que jamais une « ardente obligation ».

« Nous vivons dans une société urbaine, ce profond changement s'est réalisé en moins d'un siècle... ». « Un monde meurt, un autre naît. »

Face à ces affirmations que chacun ressent profondément, la France, pays de tradition agricole, doit concentrer tous ses efforts à cette indispensable mutation.

A notre avis, elle ne pourra « résister et conquérir », comme l'y invite le Plan, qu'en refusant le protectionnisme, en acceptant des transformations aussi bien culturelles que technologiques afin, associée à l'Europe, de devenir un partenaire à part entière face au Japon et aux Etats-Unis.

C'est dans cette perspective que nous analyserons les choix du IX^e Plan en retenant ceux qui nous semblent essentiels.

Toute la relance de notre appareil productif doit être pensée en fonction de l'environnement international. La reprise d'une certaine croissance chez nos partenaires conditionne dans une large mesure nos possibilités de relance en évitant le protectionnisme.

« Le maintien de l'ouverture de ses frontières est pour la France un principe fondamental de son action internationale », tant pour des raisons économiques que pour des exigences morales de solidarité avec les pays de la Communauté économique européenne, comme avec ceux du tiers monde.

Les régions elles-mêmes, qui considèrent que le développement harmonieux du territoire est un des moyens essentiels de lutte contre la crise, expriment le souhait de s'ouvrir à l'Europe. Mais ce sont les mêmes régions qui, pour dix-huit d'entre elles au moins, ont placé en tête de leurs priorités l'agriculture; peut-être parce que l'agriculture représente 10 p. 100 de notre P.I.B.

Il est regrettable qu'un programme spécifique n'ait pas été consacré à l'agriculture pour souligner combien la France rurale pouvait contribuer à mettre en œuvre les objectifs du IX^e Plan dans lequel elle s'insère tout naturellement.

D'abord, l'excédent dégagé par le secteur agro-alimentaire représentait en 1982, par exemple, la moitié du solde obtenu par l'ensemble de l'industrie.

Ensuite, l'agriculture a vraiment vocation à rééquilibrer notre société industrielle : sait-on qu'elle est le premier fournisseur d'emplois, avant même le bâtiment ? Qu'elle peut freiner l'exode rural en rééquilibrant certains bassins d'emplois ? Alors que le Gouvernement souhaite créer des pôles industriels, l'agriculture, par nature diffuse, peut dans ce domaine aussi jouer son rôle d'équilibrage et induire dans le cadre des collectivités locales, une production industrielle.

En aidant l'agriculture, ou plus exactement certaines agricultures, de préférence à d'autres, en mettant l'accent sur le développement de l'agro-alimentaire, on contribuera à créer des emplois « au pays », y compris dans le secteur touristique, à améliorer notre balance des paiements et à préserver notre environnement.

De même, on peut être surpris par l'absence de la mer, avec ses innombrables ressources, dans le IX^e Plan. Pourtant des conserveries s'installent, qui ne sont pas toutes françaises, sur nos côtes métropolitaines et sur celles des départements et des territoires d'outre-mer.

Le temps de parole qui m'a été attribué ne me permet pas de m'étendre, comme il conviendrait, sur la promotion du développement économique, social et culturel des départements et des territoires d'outre-mer. Certes, les principaux objectifs sont bien énumérés dans le Plan : mais il y a intérêt à insister sur l'aide au développement du tiers monde.

En favorisant chez nos partenaires un développement auto-centré, en diversifiant nos zones d'intervention, en favorisant des négociations globales entre le Nord et le Sud, nous donnerons son véritable sens au mot coopération, dans les directions déjà indiquées par le Plan intérimaire.

Enfin, la France verrait probablement s'estomper certaines revendications dès lors que sa souveraineté outre-mer ne serait plus considérée, dans la Caraïbe, dans le Pacifique ou dans l'océan Indien, comme une présence défensive à forte connotation militaire, mais comme un facteur de stabilité et de progrès pour ces régions à cause de la préoccupation de codéveloppement.

Le C.N.E.X.O. n'est pas nommé dans le projet : dans ce domaine, la recherche n'a donc sans doute pas été considérée comme un pôle de développement important. A notre avis, nous avons là des valeurs sûres, issues de ressources naturelles dont nous sommes généreusement pourvus : elles devraient contribuer à notre dynamisme. Ce n'est pas encore tout à fait le cas, la France, grande puissance industrielle, se passionne pour les technologies très sophistiquées, elle dédaigne souvent la technique. Pourtant, c'est au défi technologique qui lui est lancé qu'elle devra se mesurer demain.

Le Premier ministre a déclaré que dix mille entreprises devront voir le jour cette année. Elles n'ont pas toutes besoin d'être grandes, mais elles doivent être performantes et innovantes : des usines à la campagne transformant les produits de l'agriculture locale, de petites unités d'électronique ou d'informatique. Ainsi, pour les coopératives, un réseau d'économie sociale prendrait pied, aidé par la D. A. T. A. R. qui mobiliserait les collectivités locales.

Il est tout à fait remarquable que la France, malgré ses convictions intimes, soit un excellent exportateur d'armes : les militaires, eux, s'intéressent à la technique. Pourquoi en ce qui concerne l'agriculture ou la mer ne fait-on pas preuve d'autant d'imagination et de dynamisme ?

Voilà bien là un handicap au moment où les Japonais et les Allemands, pour ce qui les concerne, décuplent leur énergie de recherche en ces domaines.

La France, cinquième économie mondiale, ne pourra conquérir les marchés qu'en vendant des produits à forte valeur ajoutée.

Or un vaste domaine est actuellement en friche, ni les Américains ni les Japonais n'y sont encore en position dominante : c'est celui du micro-ordinateur. Il y a cinquante ans, l'automobile était dans la même situation. Aujourd'hui, la France seule ne peut rien mais elle a les moyens, en s'alliant à l'Allemagne ou à l'Italie, en particulier, d'accéder au meilleur rang dans ce domaine. Cette coopération technologique est urgente.

Les déclarations du Président de la République en matière de défense devraient poser le problème de l'espace aérien ; les déclarations de Williamsburg, celui de l'espace monétaire, et, enfin, le Plan pose celui de l'espace social.

Oui, il est indispensable que la France affirme son indépendance. Elle le fera d'autant mieux qu'elle sera solidaire de l'Europe.

Si le IX^e Plan modernise avant tout l'industrie grâce aux nouvelles technologies, son second objectif prioritaire, c'est la poursuite de la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes. Pourquoi, à cet égard, n'avoir pas lié la recherche et l'innovation à l'éducation ?

Pourtant il semble bien que le Gouvernement, par la réforme de l'enseignement supérieur en particulier, ait décidé de valoriser l'enseignement technique, en multipliant d'abord par deux puis par quatre la capacité des I. U. T., et en revalorisant l'enseignement professionnel.

Comment sortir de ce cercle vicieux que nous entretenons nous-mêmes depuis des générations : pousser les moins bons dans les lycées techniques et garder les plus mauvais, sans formation aucune, à la terre ? Les agriculteurs français sont parmi les moins diplômés, et de loin, des agriculteurs européens.

Les liens entre l'éducation, la formation, la recherche et l'appareil productif n'apparaissent pas dans le IX^e Plan comme des liens de cause à effet. Reconstruire les bases de croissance pour assurer la mutation de l'appareil productif n'ira pas sans mutation du système éducatif, donc des mentalités. Les industriels européens semblent l'avoir mieux perçu qui ont lancé un programme de collaboration intitulé de manière très significative « Esprit ».

En outre, l'appareil productif ne se résume pas, autre tendance du Plan, à un ensemble de machines-outils et d'usines. Il faut réaffirmer, avant le débat sur la stratégie industrielle de la France, que le tertiaire et l'agriculture sont aussi des éléments productifs de notre économie : à ce titre, ils ne doi-

vent pas être négligés, d'autant moins que la productivité évolue plus modérément pour les services que pour l'industrie. Une croissance à fort contenu industriel est donc moins favorable à l'emploi qu'une croissance à fort contenu en services.

Quoi qu'il en soit, même « dans l'hypothèse la plus favorable, la croissance économique ne pourra cependant à elle seule redresser la situation de l'emploi au cours du IX^e Plan. Bien plus, affirme le rapport, la modernisation rapide de l'appareil productif suscite, dans un premier temps, de fortes tensions sur le marché du travail, avant d'engendrer de nouveaux emplois ».

Face à cette dégradation inéluctable de l'emploi, le projet envisage un « objectif clair » : la réduction du temps de travail. Les problèmes liés à la concurrence et à la compétitivité ne devraient pas y faire obstacle si l'objectif des trente-cinq heures devenait communautaire. Or, en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et même en Grande-Bretagne, il semble bien que la réduction de la durée du travail devienne un des axes de la politique de l'emploi.

Quant à la compensation salariale, le Plan énonce que « la réorganisation du temps de travail doit être prise en compte dans les négociations salariales : ainsi s'exprimera la solidarité à l'égard des chômeurs ».

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Raymond Julien. Je termine, monsieur le président.

La compensation salariale, grave question que l'on ne pourra plus repousser et qui ne peut être dissociée ni des programmes prioritaires d'exécution concernant la famille et la natalité ni du système de santé ni même de la décentralisation « puisque l'aménagement du temps reposera essentiellement sur une procédure négociée et décentralisée qui s'appuiera sur une politique active d'incitation ».

Bien des contreparties apparaissent alors en filigrane : notamment celle du chômage, sur la nuptialité et la natalité ; et celle de la maîtrise de la protection sociale-maladie, prestations familiales et de vieillesse. Le Plan, s'il a choisi de ne pas s'y appesantir, les évoque lucidement.

Ce projet certes ne manque pas de réalisme. C'est bien le Plan de l'effort. La stratégie qui lui est sous-jacente, et à laquelle nous adhérons, fait apparaître des tensions : il y aura des mutations, des transferts à opérer, sans que le partage des fruits de la croissance s'annonce généreux.

Or il est plus aisé de parvenir à un équilibre satisfaisant lorsque les masses à répartir sont plus fortes. Mais bien des incertitudes pèsent sur la croissance pendant les premières années du Plan, et il ne faut pas sous-estimer leur incidence sur les problèmes sociaux. Faisons en sorte que ce Plan, s'il est celui de l'effort, soit aussi celui de l'espoir.

Nous nous efforcerons dans le cadre de nos responsabilités, dans nos départements, au sein des instances dans lesquelles nous siégeons, d'apporter tout notre soutien aux objectifs que nous allons voter, et dont nous préciserons la mise en œuvre à la session d'automne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous annoncez il y a quelques semaines un IX^e Plan qui serait « celui de la construction d'une volonté, celui de l'effort et de l'espoir ».

Cet espoir, apparemment votre majorité ne le partage guère, et c'est bien compréhensible. Certes, les incertitudes de l'heure rendent la planification nécessaire, mais vous nous présentez dans la précipitation un texte abstrait sans aucune référence aux difficultés actuelles, rempli d'objectifs imprécis et éparpillés, porteur de recentralisation à travers les contrats de Plan, vide de références et de données quantifiées, de prévisions dûment chiffrées, ou de définitions des moyens de financement.

Quelle différence, quel écart avec les ambitions que vous proclamiez !

Vous n'avez pas même jugé utile et significatif de dresser au préalable, le bilan du Plan intérimaire.

M. Jean-Jacques Benetière. Et le bilan du VIII^e Plan ?

M. Germain Gengenwin. Vous n'avez d'ailleurs pas non plus dressé, monsieur le secrétaire d'Etat, le bilan des nationalisations qui auraient pourtant dû constituer le socle de ce Plan.

Peut-être avez-vous craint que le socle ne fût trop fragile ?

Ce n'est pas de littérature que la France a besoin, mais d'un Plan vigoureux, concis, réaliste et mobilisateur de toutes les énergies de la nation.

M. René André. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Vous risquez, avec ce texte, d'aggraver encore le désarroi de l'opinion publique.

D'ores et déjà, vous suscitez une grande inquiétude en ce qui concerne l'agriculture : un peut se demander quelle place lui est réservée dans la stratégie économique, puisque aucun des douze programmes prioritaires ne lui est consacré !

M. Pierre Micaux. Mais il y a les impôts !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Gengenwin, cinq programmes prioritaires qui intéressent l'agriculture !

M. Germain Gengenwin. L'agriculture n'a aucune priorité !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas sérieux ! Je vous répondrai sur ce point.

M. Jean-Yves Le Drian. Il aurait fallu lire les documents avant de parler !

M. le président. Poursuivez, monsieur Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous suscitez déjà une grande inquiétude en ce qui concerne l'agriculture.

Pourtant, il y a tout juste un an, le monde agricole se réjouissait de l'initiative prise par le Gouvernement pour renforcer la planification, et pour rénover ses méthodes d'élaboration en y associant les régions. Or nous sommes bien obligés de constater aujourd'hui que, dans un environnement difficile, ce projet de première loi de Plan est loin de répondre aux espoirs qu'avait fait naître la loi du 29 juillet 1982.

Vous vous focalisez sur les difficultés du moment, mais vous n'indiquez pas les moyens de rétablir les grands équilibres de la nation. En l'absence de tout cadrage financier, rien ne permet d'affirmer que les propositions que contient ce Plan seront suffisantes pour assurer la relance des investissements et éviter les conséquences inflationnistes d'un financement par le déficit budgétaire.

Une fois de plus vous faites le pari du « tout industriel » et vous vous contentez d'évoquer l'agriculture. Or, en cela, vous vous trouvez en désaccord profond avec les objectifs fixés par les régions, car dix-huit d'entre elles sur vingt-deux insistent sur la nécessité de moderniser et de développer l'agriculture afin de maintenir et de restaurer les grands équilibres du pays.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Eh bien, c'est parfait !

M. Germain Gengenwin. Mais une telle discordance est grave quand sonne l'heure de la décentralisation.

La priorité doit revenir à l'ensemble des activités productives, et l'agriculture est un secteur de production à part entière. D'ailleurs l'agro-alimentaire a réussi une forte poussée sur les marchés extérieurs, et le solde de nos échanges fait apparaître un excédent de 25 milliards de francs en 1981.

Dans un contexte d'aggravation de la situation du commerce extérieur, la contribution de l'agriculture doit impérativement être renforcée, d'autant que l'on a enregistré un fléchissement en 1982. De plus, l'agriculture présente l'avantage de pouvoir connaître un fort taux d'expansion, sans recours particulier aux importations. Vous n'êtes pas sans savoir que l'excédent du secteur agro-alimentaire est deux fois supérieur à celui de l'automobile, et qu'il représente la moitié du solde obtenu par l'ensemble des secteurs industriels.

Un de ses rôles essentiels est aussi de participer à la stabilisation de la population rurale en maintenant le nombre des actifs agricoles : l'industrie agro-alimentaire occupe une place privilégiée dans le domaine de l'emploi, ce qui n'est pas négligeable dans un contexte particulièrement difficile, compte

tenu de l'arrivée de 700 000 actifs supplémentaires et des perspectives de croissance peu encourageantes. Elle peut permettre le maintien d'emplois dans les secteurs amont et aval, sans toutefois créer artificiellement des exploitations qui ne seraient pas viables sur le plan économique, ni concevoir le milieu rural comme un espace résiduel.

Intégrée à part entière dans l'ensemble de l'économie, l'agriculture garde cependant des caractéristiques propres. Sa spécificité doit être prise en considération tant pour augmenter l'efficacité de l'appareil de production que pour améliorer la recherche et accroître les investissements. Ses réserves de productivité sont considérables. Or un monde proprement industriel ne sera pas en mesure de répondre aux exigences spécifiques de l'agriculture.

C'est pourquoi, à travers ce Plan, un effort accru devrait être engagé pour permettre aux agriculteurs de poursuivre leurs efforts d'investissements ou aux jeunes de s'installer et, surtout, pour réduire les charges de production et les coûts, qui augmentent plus vite que les revenus. Notre devoir est de conforter la vocation exportatrice de l'agriculture, de gagner de nouvelles parts de marché et de reconquérir celles qui ont été perdues ou abandonnées.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je demande que la modernisation de l'appareil productif ne soit pas seulement la grande affaire industrielle : il faut qu'elle concerne également, et au même titre, l'agriculture, première des ressources naturelles de notre pays.

C'est pourquoi je suis persuadé que vous accepterez l'amendement que j'aurai l'honneur de présenter avec M. Méhaignerie : il tend à classer l'agriculture parmi les priorités du Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a souhaité fractionner le débat sur le IX^e Plan en deux étapes, l'une consacrée à la définition des orientations, des objectifs et des grandes actions, l'autre, que l'on voudrait être la conséquence des décisions que nous allons prendre ces prochains jours, devant nous fournir le chiffrage des efforts tous azimuts décidés au cours de la première étape.

Vous allez probablement essayer de jumeler la seconde phase avec la présentation du projet de budget pour 1984 afin de tenter d'établir une certaine cohérence, encore que votre intention avérée, face à la dure réalité des chiffres, soit de reporter vos succès à venir sur la période 1986-1988, ce qui est plus commode et prête moins le flanc à critique.

J'ai suivi le débat d'hier avec une grande attention, écoutant successivement les déclarations de M. le Premier ministre, les vôtres, ainsi que celles des rapporteurs et des présidents de commission. Or j'ai été quelque peu stupéfait, dis-je le dire : parmi nous, nombreux sont ceux qui se demandent si ce merveilleux catalogue d'intentions et d'objectifs ne devra pas, à la lumière des chiffres, être revu dramatiquement en baisse dans les trois mois. Ne vous préparez-vous pas déjà à opérer des coupes claires qui modifieront profondément le projet dont nous débattons ?

Aucun cadrage macro-économique n'a été associé à ce projet, ce qui est compréhensible dans la mesure où une projection de ce genre, soumise à l'incertitude des aléas extérieurs, ne peut être qu'un balisage exploratoire.

Mais il est choquant que, faute de courage, sans doute, ni les hypothèses de départ, ni les scénarios d'évolution dont nous savons qu'ils existent, n'aient été portés à la connaissance de notre assemblée. Ils auraient donné une tout autre densité à notre débat. Ils auraient été, bien mieux que votre liste d'objectifs repeinte aux couleurs de l'espérance, susceptibles d'éclairer notre avenir à moyen terme.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. Robert Galley. Dans le bref délai qui m'est imparti, je voudrais concentrer mon intervention sur deux points et d'abord sur l'équilibre de notre commerce extérieur.

Vous avez prévu, monsieur le secrétaire d'Etat, de restaurer dès 1986 l'équilibre des échanges de biens et de services. C'est éminemment souhaitable, et même indispensable. Dans notre pays, les exportations ont, en 1982, représenté 25 p. 100 du produit intérieur marchand et les importations, 28 p. 100.

Nous savons tous combien l'évolution de la demande de nos partenaires a contribué, au cours des trois dernières années, à l'accentuation du déséquilibre de l'économie française.

Les calculs montrent qu'un point et demi de plus de croissance à l'étranger a un effet de rééquilibrage de nos échanges extérieurs du même ordre que celui qui résulte d'une réduction de 1 p. 100 par an du pouvoir d'achat des salariés. Simultanément, ce point et demi de croissance à l'étranger a le même effet d'entraînement sur l'activité économique et l'emploi qu'une majoration de 1 p. 100 par an de ce même pouvoir d'achat des salariés.

La conclusion que l'on peut en tirer, c'est que des hypothèses d'un optimisme outrancier, dont vous êtes d'ailleurs coutumier, sur la croissance étrangère vont vous permettre de résoudre sur le papier les difficultés de l'économie française sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures trop douloureuses.

Au fond, monsieur le secrétaire d'Etat, la politique du président Reagan, celle du chancelier Kohl ou le succès de Mme Thatcher, en ce qu'ils conditionnent la reprise de la croissance chez nos partenaires, doivent vous apparaître comme des bénédictions.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Robert Galley. Le gage qu'ils vont vous permettre de dissimuler les problèmes et de retarder les décisions sévères qu'il vous faudrait pourtant annoncer.

Quoi que vous décidiez, les erreurs que vous avez commises en appliquant les données les plus stupides du programme électoral de 1981 vous obligent à une stagnation du pouvoir d'achat du salaire annuel moyen net sur les cinq années de Plan et à une croissance du prélèvement fiscal direct, ce qui implique une baisse du revenu disponible des salariés durant chacun des cinq ans à venir. Le retour à l'équilibre extérieur, que vous fixez comme un objectif prioritaire, nécessite un différentiel négatif de croissance pour la France par rapport à nos principaux partenaires et ce retour à l'équilibre sera d'autant plus long à atteindre que le différentiel sera moins important. Telle est, monsieur le secrétaire d'Etat, la dure réalité.

M. Pierre Weisenhorn. Eh oui !

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Robert Galley. Durant les cinq années d'exécution du Plan, la croissance de notre économie devra donc être plus faible que celle de nos partenaires. Le rétablissement de l'équilibre extérieur, mesure indispensable pour nous éviter la banqueroute, est à ce prix.

Le deuxième point, corollaire du premier, est l'évolution du marché du travail. Il est certain que, politiquement, c'est sur l'évolution de l'emploi que les Français jugeront l'action entreprise. J'observe que le rétablissement de la compétitivité de notre industrie, clé du rétablissement de nos équilibres extérieurs, est rigoureusement contradictoire avec l'objectif de réduction de la durée du travail. Cette compétitivité ne peut s'atteindre que par une utilisation optimale de l'outil industriel, et cette optimisation ne passe pas par une réduction de leur durée d'utilisation. Si vous ajoutez, je cite le projet de loi, que « le choix effectué en faveur d'une réduction de la durée du travail devra être pris en compte dans le cadre des négociations salariales », vous avez atteint le comble de l'ambiguïté, j'ai failli dire de la dissimulation.

La réduction du temps de travail, supposée dans votre théorie être génératrice d'emplois, ne peut se faire que si deux conditions sont réunies : une réorganisation de l'outil industriel permettant une utilisation plus longue des équipements et l'absence de compensation salariale.

La réalisation de la première condition, je veux dire la réorganisation de l'outil industriel, ne se conçoit que par un effort d'investissement appréciable, ce qui exige de nouveaux et importants moyens financiers pour les entreprises. Nous verrons, au mois d'octobre prochain, ce que vous leur réservez.

La deuxième condition, c'est-à-dire l'absence de compensation salariale, paraît fort difficile à remplir. Si l'absorption des trente-neuf heures a déjà conduit à de graves pertes de compétitivité, les réserves des entreprises sont aujourd'hui épuisées. Une compensation financière réduirait sur la rentabilité des entreprises, sur leur capacité d'autofinancement, et, par consé-

quent, provoquerait à terme une baisse des investissements. La non-compensation salariale résultant de la réduction du temps de travail est donc cohérente avec la réduction du pouvoir d'achat des salariés. Voilà la deuxième dure réalité.

M. René André et M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Robert Galley. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas voulu nous fournir des prévisions chiffrées. Au moins auriez-vous pu dire aux Français les dures réalités auxquelles vous êtes acculé, espérant que, pour la seconde loi de Plan, vous serez plus sincère et plus complet. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. André,

M. René André. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je limiterai mon propos aux questions liées à la famille et à la natalité, qui me conduisent aux constatations suivantes : il existe, dans notre pays, un grave problème démographique ; la famille est en crise.

On aurait pu attendre des auteurs du Plan, pour remédier à cet état de choses, qu'ils mettent en œuvre une vigoureuse politique nataliste et définissent une grande politique familiale.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'espère que vous admettez, monsieur André, que le problème n'est pas spécifique à la France. Il existe dans toute l'Europe, et encore avec plus de gravité en Angleterre et en Allemagne.

M. René André. Monsieur le secrétaire d'Etat, le fait que le problème ne soit pas spécifique à la France n'interdit pas aux responsables du Plan de l'évoquer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Certes !

M. René André. Ce Plan contient, à propos de la natalité, de la démographie et de la famille, quelques bonnes affirmations et un certain nombre d'objectifs acceptables. Cependant, force est de constater que, contrairement à ce qui est affirmé dans le programme prioritaire d'exécution n° 8, il ne paraît pas se dégager une réelle volonté politique favorable à la famille et au développement de la natalité. Par ailleurs, un certain nombre d'objectifs me paraissent ambigus, sinon contestables.

Premières questions : ce Plan est-il à la hauteur de la crise démographique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés et nous permet-il d'y faire face ? Cette crise, il est inutile de la décrire. Nous en sommes tous conscients. Mais je voudrais être tout aussi certain que nous avons tous conscience qu'une nation court un danger mortel si elle ne réagit pas contre la chute de la natalité. Le temps qui m'est imparti ne me permettant pas de citer des chiffres, je prendrais seulement un exemple qui me paraît significatif, celui du seuil de remplacement des générations, qui est de 2,1. La France en est à 1,9. Cela signifie qu'elle se meurt, ou, plus exactement, que son taux de fécondité serait l'un des plus faibles du monde s'il n'y avait des couples d'immigrés.

M. Christian Bergelin. C'est vrai !

M. René André. Contestée en tant que cellule privilégiée, la famille est paralysée, rapetissée.

Cette crise de la natalité et de la famille aurait pu faire l'objet d'une véritable réflexion. Or je crains qu'elle n'ait fait défaut. Dans un premier temps, d'ailleurs, le projet de Plan n'avait prévu aucun programme prioritaire la concernant et, manifestement, ce dernier souffre de ses origines car il sent l'improvisation.

Rappelez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avis sévère de l'union nationale des associations familiales qui figure dans le rapport du Conseil économique et social : « Le groupe de l'U. N. A. F. regrette que les impératifs d'une politique familiale ne soient qu'épisodiquement abordés, et que, de ce fait, aucun réel projet ne soit élaboré dans ce domaine ».

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. René André. Cette absence de volonté politique s'accompagne d'objectifs ambigus, flous ou contestables. Je prendrai trois exemples.

Je souhaite me tromper mais j'ai l'impression que le Plan marginalise la famille, réduite à être un acteur social parmi d'autres.

M. Christian Bergelin. Exact.

M. Daniel Goulet. Absolument.

M. René André. Son rôle privilégié, prééminent, n'est pas suffisamment affirmé. Elle est reléguée au rang de collaboratrice des travailleurs sociaux, des psychologues, des psychiatres en tout genre et, bien entendu, des enseignants.

M. Daniel Goulet. C'est vrai !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est faux !

M. René André. Nulle part n'est affirmée avec force la pleine reconnaissance de son rôle. En revanche, est proclamée « la pleine reconnaissance du rôle confié aux enseignants ».

Deuxième exemple, la vision négative, pessimiste du Plan.

M. Daniel Goulet. Exemple judicieux.

M. René André. Plutôt que de proposer et de détailler des mesures propres à grandir la famille et à favoriser la natalité, le IX^e Plan préfère, comme si cela constituait la base même de notre société, affirmer le droit des mineurs à l'avortement contre le gré de leurs parents...

M. Daniel Goulet. Exactement !

M. René André. ... affirmer le droit des mineurs à la contraception sans référence à la famille (*applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) : le droit à la contraception des mineurs s'insère dans un projet où les professionnels se sentent partie prenante.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Anthologie du discours réactionnaire !

M. Daniel Goulet. Ce sont des réalités !

Un député socialiste. La jeunesse est avec nous.

M. René André. Moi, je me considère comme jeune, et je cite le Plan, je n'y peux rien.

Troisième exemple, les prestations familiales et le quotient familial. J'ai l'impression — là encore, mon avis sera divergent, mais c'est mon droit...

M. Daniel Goulet. Bien entendu !

M. René André. ... que la politique des prestations familiales et le quotient familial ne sont perçus que comme l'instrument d'une politique de redistribution des revenus. Nulle part n'est affirmé clairement que c'est l'enfant qui crée le droit aux prestations, et non pas la situation pécuniaire des parents.

Qu'aurait-il fallu proposer, que proposerions-nous ? Le libre choix pour la mère de famille entre le travail et le maintien au foyer, une priorité d'embauche et d'accès aux concours administratifs, une priorité absolue pour le logement, l'ouverture d'un crédit aux familles avec diminution des remboursements à chaque naissance...

M. Daniel Goulet. Tout le monde en parle et personne ne le fait.

M. René André. ... et des facilités concrètes pour le travail à temps partiel.

Un plan réellement favorable à une politique de la famille et de la natalité aurait affirmé la nécessité de développer une information qui réhabilite la natalité et contrecarre le caractère néfaste des campagnes sur la contraception (*applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Vous voulez faire avorter la liberté !

M. René André. ... ainsi que la fonction sociale et éducative éminente des parents et, particulièrement, de la mère de famille.

Si c'est être réactionnaire que de le dire, je me considère effectivement comme un réactionnaire ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Parfait Jans et M. André Soury. C'est bien vrai !

M. Daniel Goulet. Ce n'est pas une tare !

M. René André. Ce plan aurait réaffirmé que c'est l'enfant, et non la situation des parents, qui crée le droit aux prestations, pour éviter que ne soit maintenue la confusion entre le rôle des prestations familiales et celui de l'impôt sur le revenu.

Rien de tout cela ne figure dans le Plan. Ce que je lui reproche, c'est de ne pas rendre à la mère de famille ou aux parents leur véritable place, c'est d'oublier que si l'on peut tenir un discours en faveur de la contraception — et c'est normal — il convient cependant d'appeler l'attention de la nation sur le fait que la contraception, ce n'est pas seulement avoir moins d'enfants, mais c'est avoir des enfants quand on veut...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est ce que nous disons !

M. Parfait Jans. Oui ! Vous, vous voulez confiner les femmes derrière leurs casseroles !

M. René André. C'est cela qui importe et je déplore que les discours qui ont été tenus jusqu'à présent ne l'aient pas évoqué. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, quand on a aussi fondé son engagement politique sur la volonté de voir enfin la nation prendre en charge collectivement son avenir, quand on s'est battu depuis longtemps déjà contre le laisser-faire reconnu à quelques-uns en ne laissant aux autres que le laisser-aller, on ne peut qu'éprouver une très grande satisfaction de voir enfin réunies les conditions de réussite d'une vraie planification.

Conditions politiques, puisque, enfin, un Président de la République, un gouvernement, une majorité à l'Assemblée nationale entendent bien que le Plan soit l'outil du choix, refusant de la laisser au seul libre jeu du profit ;

Conditions institutionnelles aussi, puisque les nationalisations donnent à la nation le moyen de peser sur son devenir industriel et que la décentralisation évite la dérive bureaucratique, dont on sait les échecs auxquels elle a conduit ailleurs ;

Conditions sociales également, tant l'effort fantastique de réduction des inégalités auquel nous nous sommes attachés depuis le 10 Mai a mobilisé les efforts de la nation. Les conditions économiques sont difficiles ? Raison de plus pour planifier, rationaliser les choix, éviter les gaspillages, rassembler la nation pour atteindre les objectifs qu'elle va se donner.

Mon collègue Dominique Taddei disait hier qu'avec le IX^e Plan la planification ne serait plus l'affaire de l'Etat, mais celle de la nation. Innovation considérable ; c'est ainsi que, dans mon département, plus de cinq cents personnes — élus, syndicalistes, chefs d'entreprise — ont travaillé, débattu pendant de longs mois. Partout, sauf sans doute dans la région parisienne dont hier vous avez dénoncé l'apathie, monsieur le secrétaire d'Etat, un travail comparable a été accompli. Une chance historique s'offre ainsi à la France de répondre aux défis de la veille du XXI^e siècle.

Loin de présenter un catalogue de revendications concernant les équipements publics, comme on pouvait le craindre, les régions ont entendu le message du Gouvernement en faveur de projets économiques et en ont tenu compte dans leurs projets de contrat de plan. La référence aux activités productives y est partout présente. Présente aussi la volonté de prendre en charge les transferts technologiques, la gestion de l'interface nécessaire entre l'université, la recherche et les entreprises pour assumer le développement des grandes activités de demain que vont générer la biotechnologie, la biochimie et les nouvelles techniques de communication.

Selon ces messieurs de la droite, nous serions contre les entreprises. Mais dans quel état les ont-ils laissées ?

M. Adrien Zeller. Voyez le rapport Bloch-Lainé !

M. Charles Josselin. Monsieur Zeller, je vous ai connu moins à droite. J'observe votre dérive, mais c'est votre choix.

Qu'avez-vous fait, messieurs, pour ouvrir aux P. M. E. et P. M. I. le bénéfice de la recherche, qu'elle soit publique ou privée ? En réalité, vous avez laissé les entreprises et la recherche s'ignorer, sinon se détester.

Le IX^e Plan peut et doit être l'occasion d'une formidable médiation entre secteurs trop longtemps opposés, de même qu'il peut et doit être l'occasion d'une compréhension retrouvée entre travailleurs trop longtemps enfermés dans des logiques catégorielles. Je songe notamment à la rivalité toujours latente, parfois exprimée, entre le monde des villes et le monde agricole, entre la France qui risque et la France dite « protégée ». Les élus, là où ils sont, peuvent être les instruments privilégiés de cette médiation en prenant eux-mêmes leur part de risque, ce qui les conduira nécessairement à raisonner davantage en termes qualitatifs et pas seulement en termes quantitatifs.

Là aussi réside le secret de la nécessaire réussite de cette formidable entreprise à laquelle vous nous avez conviés, monsieur le secrétaire d'Etat. Nul ne saurait nier, en effet, que les perspectives d'une croissance faible ne permettent pas d'espérer conduire le développement économique et social à partir du seul accroissement quantitatif des activités économiques. Le développement doit bel et bien prendre des formes plus variées et tenir compte de besoins et d'aspirations qui n'ont pas été suffisamment satisfaits jusqu'à présent.

Des formes plus variées, cela signifie qu'il nous faut approfondir le droit à la différence dans les solutions à apporter selon les régions, selon les situations, selon les volontés qui se manifestent sur le terrain. C'est vrai en matière économique, et nous plaçons pour un développement pluraliste de l'agriculture refusant un modèle unique qui n'est pas forcément à la mesure des moyens financiers ou des capacités de chacun. C'est vrai en matière sociale, car l'aide à domicile des personnes âgées n'appelle pas forcément la même réponse selon que l'on se trouve dans un village rural ou dans une banlieue urbaine.

Mais il faudra aussi répondre à des besoins et à des aspirations nouvelles. A cet égard, je voudrais dire un mot d'un dossier que j'ai eu l'occasion de mieux connaître en présidant un groupe de travail dans le cadre de la préparation du IX^e Plan, celui de l'environnement. La qualité de l'environnement demeure une revendication forte et permanente de la population.

La qualité de l'environnement demeure une revendication forte et permanente de la population. La crise économique ne saurait excuser un relâchement de l'effort entrepris. Au contraire, parce que le contexte économique ne permettra plus de cumuler les coûts de dégradations de l'environnement et ceux de sa restauration, parce que la pollution chronique représente un gaspillage collectif qui a été chiffré à 100 milliards de francs en 1980, parce que la protection de l'environnement est une condition du développement et du bon fonctionnement des activités productives — l'eau, le sol, les paysages sont les supports indispensables de nombre d'entre elles — parce que des centaines de milliers d'emplois dépendent directement de cette protection du cadre de vie, le IX^e Plan doit être l'occasion privilégiée d'une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques de développement.

La protection de l'environnement exige, nous le savons, une réflexion globale capable d'assurer la cohérence entre l'ensemble des politiques qui concourent au développement. Elle ne peut être obtenue, nous le savons aussi, qu'au travers d'un processus de décision démocratique, impliquant une véritable concertation entre l'ensemble des partenaires sociaux. Elle nécessite une continuité d'action indispensable au maintien de la qualité du milieu dont la dégradation est souvent irréversible. Elle oblige à faire des anticipations qui seront à la base des politiques de prévention. Elle doit être enfin l'expression d'une volonté collective, la population devant prendre conscience plus précisément des problèmes qui se posent et de la nécessité de changer les comportements individuels et collectifs.

Oui, le Plan est un moyen privilégié pour répondre à l'ensemble de ces exigences et pour réconcilier ainsi de manière plus durable les Français avec leur environnement.

La loi de Plan qui nous est soumise insiste sur le rôle des collectivités locales. Fort bien ! Mais que cela ne fasse pas oublier la responsabilité de l'Etat tant sur le plan de l'impulsion des actions à entreprendre qu'en matière de coordination et de respect des réglementations.

En tout cas, puisque de nombreuses régions proposent ou proposeront dans leurs projets de contrat de Plan des actions d'amélioration et de protection de l'environnement, je pense,

monsieur le secrétaire d'Etat, qu'elles seront entendues par vous. C'est dans cette intention qu'avec quelques collègues j'ai déposé une série d'amendements touchant à ce domaine. Je veux croire que le Gouvernement les acceptera et que l'Assemblée les votera.

D'une manière plus globale, je voudrais appeler votre attention sur l'obligation que vous avez contractée en décentralisant la planification, celle d'accompagner financièrement les efforts que les régions entendent accomplir. Sinon, la déception serait à la hauteur des ambitions, des espérances qu'a suscitées la fantastique mobilisation que j'ai décrite.

De la même manière — et ce sera ma conclusion — il convient, monsieur le secrétaire d'Etat, que le travail déjà accompli pour réduire les inégalités sociales et spatiales se poursuive, afin qu'à la solidarité intrarégionale que nous sommes prêts à mettre en œuvre corresponde un approfondissement de la politique de solidarité nationale. Ce sera le plus sûr moyen de convaincre les Françaises et les Français que le IX^e Plan est socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Michel Barnier. C'est le plan socialiste ou le plan de la nation ?

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le secrétaire d'Etat, en appelant au rétablissement des grands équilibres nationaux, à la modernisation de l'appareil productif, à la maîtrise des dépenses publiques, à la modération de la consommation privée, le IX^e Plan marque incontestablement une étape vers un réalisme économique qui n'a que trop tardé et qui ne peut qu'être salubre, surtout d'ailleurs dans les rangs de la majorité. Mais ces intentions ne sauraient suffire à démentir le diagnostic global du Conseil économique et social qui a relevé le défaut majeur du Plan de manière pertinente :

« Le IX^e Plan demeure flou dans ses objectifs. La stratégie d'ensemble n'est pas suffisamment mise en relief. Les douze programmes prioritaires d'exécution présentés dans le projet de Plan sont peu explicites et aucun d'eux n'est chiffré. Peut-on parler vrai sans chiffres justes ? »

Ces seuls propos démontrent que la renaissance de la planification annoncée à cor et à cri n'est pas pour demain et ils remettent à leur juste place les critiques excessives adressées aux efforts de planification entrepris au cours des dix dernières années. En effet, même si ce Plan cherche à dire la vérité, le document en reste loin. Il est même, et avant tout, la somme des contradictions qu'il vous faudra résoudre. En voici quelques exemples.

Vous voulez retrouver dans l'industrie un taux d'investissement égal à celui qui existait en 1973, mais vous vous refusez à chiffrer les conséquences concrètes et tout à fait mesurables de cet effort sur le partage des revenus de l'exploitation des entreprises entre les salaires et le profit.

Vous voulez, en deux ou trois ans, combler le déficit des entreprises publiques et celui de l'U. N. E. D. I. C., ce qui ne sera pas possible sans hausse des tarifs de la S. N. C. F., d'E. D. F. ou des P. T. T. Mais, simultanément, vous voulez supprimer le différentiel d'inflation avec d'autres pays. Pouvez-vous nous dire quels seront les sacrifices à consentir et par qui, afin que les hausses des tarifs publics et des cotisations qui nous attendent ne se traduisent pas par une nouvelle relance de l'inflation ?

Vous voulez stabiliser les prélèvements fiscaux et sociaux. J'approuve sans partage cet objectif, au demeurant régulièrement trahi. Mais le défi qu'il représente est très insuffisamment mis en évidence, car c'est une véritable révolution dans les esprits, dans les structures et dans les modes de gestion de la dépense publique qu'il aurait fallu préparer. Et qu'on ne me dise pas qu'il s'agit là d'un raisonnement réactionnaire. Si votre objectif n'est pas atteint, la ponction sur le pouvoir d'achat ne peut que s'accroître d'année en année et avec elle le chômage.

J'ai pour ma part la conviction intime qu'il est possible de stabiliser les prélèvements obligatoires sans abaisser le niveau global de la protection sociale ni la qualité des services publics et de l'administration. La comparaison avec un grand pays voisin en apporte une démonstration éclatante. Le total des prélèvements publics et sociaux y atteint 37 à 38 p. 100 de la production intérieure brute, contre 46 p. 100 en France, sans qu'on observe une différence notable dans la qualité des services publics et de la protection sociale.

M. Pascal Clément et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Adrien Zeller. Par conséquent, tous les responsables à tous les niveaux devraient avoir l'ambition de faire mieux, plus juste et plus efficace avec des moyens inchangés.

Mais cela suppose des mesures nouvelles et un état d'esprit nouveau. Il faudrait, par exemple, que chaque ordonnateur de dépenses soit réellement responsabilisé, que partout soient créés des incitations et un intéressement à l'économie des moyens. On ne sait pas assez à quel gâchis aboutit, dans le secteur social, une gestion excessivement rigide des moyens en personnel.

Cela suppose aussi qu'on ait le courage politique de redéployer les services de l'Etat à l'occasion de la décentralisation. Or, on a négligé de le faire. Le coût de la décentralisation en services administratifs purs a été chiffré par les sénateurs à 500 millions de francs. Il est urgent de supprimer les doubles emplois qui ont été créés au cours des deux dernières années.

Surtout, la stabilisation des prélèvements obligatoires suppose que l'on change — à gauche en particulier — les états d'esprit, que l'on n'oublie pas que la création d'emplois dans le secteur public ou dans les secteurs abrités et les engagements financiers qu'elle implique ont pour conséquence invisible mais réelle de rendre plus difficile la création d'emplois dans les secteurs concurrentiels et exposés.

A cet égard, monsieur le président, je sollicite un bref allongement de mon temps de parole...

M. Paul Balmigère. Vous le demandez si gentiment !

M. Adrien Zeller. ... pour signaler que, dans un secteur abrité comme la banque, la masse des salaires à effectifs constants augmentera de 13 p. 100 en 1983. Qui va financer cette hausse, sinon le secteur concurrentiel par le jeu d'intérêts plus élevés et les collectivités locales au travers d'emprunts plus coûteux ?

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Adrien Zeller. De vraies mesures de rigueur sont donc à prendre en ce domaine. Hélas, le ton de la vérité n'est pas celui de votre texte. Ce chiffre, que je suis prêt à étayer par des exemples concrets recueillis auprès de trois institutions bancaires, m'inquiète profondément car il illustre les limites de la politique de rigueur et de ses chances de réussite.

Par conséquent, si je suis optimiste quant à la possibilité de procéder à une profonde réforme de l'allocation des ressources publiques, je suis hélas pessimiste quant à la capacité des multiples décideurs de le faire.

M. André Soury. Faites payer les riches !

M. Adrien Zeller. Il ne s'agit pas seulement des riches ; il s'agit aussi de tous ceux qui abusent des structures protégées.

Les moyens à mettre en œuvre ne sont ni spectaculaires, ni populaires. Ils ne s'appellent ni nationalisation, ni planification. Ils s'appellent tout simplement bonne gestion, gestion économe et responsable des moyens du budget de l'Etat et des budgets sociaux.

M. Emmanuel Hamel. Je reconnais bien là la sagesse alsacienne.

M. Adrien Zeller. Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous souhaitez faire jouer un grand rôle à la planification régionale. Nous approuvons cette démarche, et vous le savez bien. Mais les régions pourront-elles dépasser le stade des interventions ponctuelles en faveur des entreprises et de l'économie ? Quels moyens concrets auront-elles pour résoudre les problèmes du développement économique et industriel de leur territoire ? A elles toutes, elles disposent de 0,75 p. 100 des ressources fiscales de ce pays — c'est-à-dire l'équivalent du déficit annuel du budget de la S.N.C.F. ! — pour planifier leur développement économique et social. Pourront-elles assurer le suivi nécessaire, alors que l'institution régionale reste faible, qu'elle change de composition huit fois tous les dix ans à la suite des différentes élections, que les élus responsables y siègent à titre accessoire ?

Faiblesse de l'institution, faiblesse des moyens que je veux illustrer encore par un exemple simple. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Adrien Zeller. Dans ma région, le secteur du bâtiment est en train de s'écrouler. Des licenciements en masse ont été décidés. Que peut faire la région ? A peu près rien.

Dès lors, je vous poserais une seule question, monsieur le secrétaire d'Etat : l'Etat sera-t-il au moins en mesure de respecter les contrats pluriannuels qu'il aura signés ou les régions seront-elles obligées de quémander tous les ans, à l'occasion de chaque discussion budgétaire, les moyens que l'Etat se sera engagé à transférer ? Une réponse sans ambiguïté serait de nature à nous rassurer et à garantir un minimum de crédibilité à la planification régionale, sur laquelle nous pourrions nous unir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Lecuir, dernier orateur inscrit.

Mme Marie-France Lecuir. La modernisation de la France implique un effort : de nombreux orateurs, que vous avez écoutés avec une patiente attention, monsieur le secrétaire d'Etat, l'ont déjà dit. Mais cet effort ne pourra être accepté que s'il assure l'amélioration du sort des plus défavorisés et s'il touche toutes les catégories de revenus. La revalorisation des bas salaires restera donc une priorité car, associée à une politique active de l'emploi, elle demeure la principale voie d'amélioration du sort des plus défavorisés.

Mais cette lutte contre les inégalités de salaires est inséparable de la volonté de maîtriser les dépenses de protection sociale. Il est indispensable de rechercher une plus grande équité dans l'attribution des prestations et dans le financement de la protection, car il s'agit de revenus de transfert. De 1959 à 1974, alors que le produit intérieur brut n'augmentait en moyenne que de 5,5 p. 100 par an, les prestations sociales progressaient de 7,6 p. 100. L'écart s'est encore accru puisque, de 1974 à 1981, le P.I.B. a augmenté seulement de 2,4 p. 100 par an et les prestations sociales de 6,6 p. 100. Le maintien de la progression des prestations dans une conjoncture de croissance réduite accroît le poids de la redistribution sociale qui est passée de 18,3 p. 100 du P.I.E. en 1973 à 25,2 p. 100 en 1981. Se posent donc à la fois le problème du financement des recettes et celui du niveau des dépenses.

Le IX^e Plan prévoit quatre lignes d'action : maîtriser l'évolution des prestations ; donner la priorité aux plus défavorisés ; négocier avec les partenaires sociaux ; réformer le financement.

La première action tend à améliorer l'efficacité du système de santé par une gestion plus rationnelle, par une meilleure information des décideurs, par une révision des tarifications et des nomenclatures, etc. La grande action n° 9 comporte à cet effet une partie intitulée : « réorganiser le système de santé ». En effet, dans un système aussi lourd et complexe, si on laissait jouer les tendances spontanées, les dépenses de santé continueraient à augmenter beaucoup trop rapidement.

Il convient aussi de concilier le passage à la retraite à soixante ans avec la revalorisation des pensions, face à une économie en crise et à une démographie défavorable. Il faut savoir que dans une quarantaine d'années, chaque cotisant aura à financer deux fois plus de retraités qu'aujourd'hui. Cette évolution défavorable des prestations sociales nécessitera des choix difficiles. Ces derniers devront cependant être opérés dans une optique de solidarité. Il faut aboutir à une complémentarité entre assurance vieillesse à base contributive et assistance aux personnes âgées financée par la collectivité et réservée à ceux qui en ont besoin.

Deuxième ligne d'action : donner la priorité aux plus défavorisés.

Les économies doivent s'accompagner d'améliorations destinées à faire face aux situations d'extrême pauvreté — aide aux mères isolées, services d'urgence, chômeurs de longue durée — en évitant que les services et les allocations spécifiques n'installent leurs bénéficiaires dans la marginalité.

Cet effort doit aussi atteindre les familles trop longtemps sacrifiées. Il ne doit pas y avoir une simple préoccupation nataliste, pourtant indispensable ; il faut également une volonté de donner aux familles un rôle accru dans le renforcement du tissu social.

M. André a brocardé et même déformé les passages du IX^e Plan relatifs à la famille. Il a notamment cité l'avis de l'U.N.A.F. au Conseil économique et social comme si cet avis concernait le texte actuel du IX^e Plan alors que c'est à la suite de l'intervention de l'U.N.A.F., en particulier, que le Gouvernement a modifié le Plan et a ajouté le programme prioritaire d'exécution n° 8 intitulé « Assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité. »

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est exact !

M. René André. C'était donc bien de l'improvisation !

M. Michel Bernier. C'est même du replâtrage !

Mme Marie-France Lecuir. Beaucoup a déjà été fait sous l'impulsion de Mme Georgina Dufoix. Les moyens de la politique familiale seront précisés dans la seconde phase de préparation du Plan. Il faut permettre aux parents de remplir leur rôle sans chercher à privilégier un modèle familial particulier.

Il est aussi indispensable de proportionner l'aide aux sujétions que connaissent les parents et de corriger l'effet anti-redistributif des aides à la famille par une réforme fiscale. Le plafond du quotient familial ne devrait-il pas être encore abaissé? Est-il aujourd'hui tolérable qu'un enfant de riche « rapporte » à ses parents, alors qu'un enfant de pauvre « coûte » aux siens?

Le programme prioritaire n° 8 fixe trois objectifs : rendre plus efficace le système d'aides à la famille, qui devra être plus incitatif pour les naissances et plus cohérent grâce à une simplification du dispositif existant ; favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ; mener une politique plus active d'accueil de la petite enfance.

Par souci de justice et pour favoriser les naissances, il faut agir sur l'ensemble de l'environnement des familles, de leurs charges et des services qu'elles attendent. Les propositions de la seconde loi de Plan seront examinées avec intérêt par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Troisième ligne d'action : programmer la négociation entre tous les partenaires sociaux. Il s'agit d'une idée conforme à la ligne de conduite du Gouvernement.

La négociation portera sur les objectifs à atteindre, les voies pour y parvenir, la répartition des charges entre les divers agents économiques, la seconde loi de Plan fixant les évolutions à moyen terme des transferts sociaux.

Quatrième ligne d'action : la réforme des financements. L'augmentation rapide des transferts sociaux poserait moins de problèmes si l'économie se développait à un rythme de croissance comparable. Or, avec la crise et le chômage, les cotisations progressent plus lentement. La régulation et le ralentissement des dépenses ne porteront leurs fruits que très progressivement et le système actuel des prélèvements suscite de graves injustices.

Ainsi un ouvrier qui perçoit un salaire de 4 500 francs verse 10,3 p. 100 de son salaire en cotisation de sécurité sociale. Un cadre dont le salaire est de 13 500 francs ne verse, lui, que 8,18 p. 100 de son salaire. De plus l'assiette « salaire » pénalise les industries de main-d'œuvre et la création d'emplois. L'effort contributif doit donc être réparti de façon que le secteur productif ne supporte pas le poids du financement des autres secteurs. Un financement devrait être recherché par un prélèvement social assis sur la totalité des revenus des ménages. La question du décalage des cotisations de sécurité sociale devra être abordée courageusement.

Les Français sont attachés à leur sécurité sociale. A ce propos, notons la lucidité marquée par un sondage de 1982. A la question : « Le Gouvernement doit-il plutôt maintenir le niveau des prestations même s'il faut relever le niveau des cotisations ? » 59 p. 100 des personnes interrogées ont répondu : oui, le Gouvernement peut relever le niveau des cotisations, si cela est nécessaire au maintien du niveau des prestations.

Les prochaines élections au suffrage universel des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale seront l'occasion d'un très large débat public.

Diminuer les dépenses de la sécurité sociale sera long. Il faudra aussi en augmenter les recettes. Le IX^e Plan est trop silencieux à cet égard. Le débat sur le budget social de la nation devrait nous permettre d'avancer des propositions dans cette voie. Mais il ne devra pas se borner à faire les comptes. Il faut encore savoir qui paie et pour quoi faire. Le danger d'une protection sociale à deux vitesses nous menace.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous précisiez vos intentions à ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La discussion générale est close.

J'ai reçu de M. Clément et des membres du groupe Union pour la démocratie française une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Mes chers collègues, je parlerai pour ma part du Plan pour la France et non pas du Plan socialiste ou du Plan du peuple de gauche.

M. René André et M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pascal Clément. Monsieur le secrétaire d'Etat, les nombreux choix du IX^e Plan conduisent à des interrogations sur son utilité et sur sa portée.

Cet ensemble en forme de catalogue d'intentions et de contraintes ne repose en fait sur aucune analyse économétrique, n'a pas de souci de cohérence et ne recherche aucun des équilibres fondamentaux qui sont les assises du développement.

S'il fallait le définir à de jeunes élèves, ce serait l'exemple d'un catalogue dont les articles seraient mélangés, les dangers avec les jouets innocents, et dans lequel les prix ne seraient jamais indiqués.

M. Jean-Jacques Benetière. Merci, monsieur le professeur !

M. Pascal Clément. Ce n'est pas fini !

A quel niveau de croissance se situera l'économie française ? Il faut quantifier, dit M. Goux, et je pense que s'il est effectivement difficile de quantifier la croissance — cela rappellerait les souvenirs du Plan intérimaire — il faut quand même quantifier si l'on veut établir des priorités.

Quel sera l'état de l'économie au moment où le Plan entrera en action ? En la matière, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui avez donné l'impression aux Français, que vous aimiez les bilans — je parle de celui de M. Bloch-Lainé — n'aurait-il pas été bon qu'après les deux ans de socialisme succédant aux promesses électorales, vous fassiez à votre tour un bilan, avec modestie, ce qui vous aurait certainement permis d'obtenir, dans les sondages, de meilleurs résultats qu'aujourd'hui ?

Quelle est l'influence du plan d'austérité sur une programmation à cinq ans ? Y a-t-il aussi une cassure dans le rythme d'évolution prévu pour les cinq années à venir ? Quelles sont les possibilités financières d'exécution d'une politique industrielle aux desseins aussi ambitieux que dispersés ? En effet, mes chers collègues, que serait un Plan qui ne s'articulerait pas autour d'une prévision budgétaire sur les cinq années à venir sinon un ensemble de vœux et de promesses ? Quelles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les prévisions budgétaires, les projections budgétaires qui vous permettent d'affirmer que ce Plan sera respecté ?

Il est sans nul doute important que des réponses soient apportées à ces interrogations. C'est pour cela que je vous propose, mes chers collègues, de renvoyer l'élaboration de ce Plan en commission.

Il existe un Plan de rechange. A défaut, celui que vous nous présentez serait voué à l'échec comme les deux Plans qui l'ont précédé : échec du VIII^e Plan, parce qu'il est mort-né, échec du Plan intérimaire, parce que, inspiré de la volonté politique de mai 1981, il n'a pas résisté à l'épreuve de la réalité.

Hier même, le Premier ministre a justifié vos largesses par le respect de vos promesses électorales et par la croyance dans le fait qu'un gouvernement de gauche doit donner ce qu'il n'a pas. Tant que vous n'avez pas opéré une véritable conversion de vos mentalités, la gauche ne résistera jamais plus d'un an à l'épreuve du pouvoir. Aujourd'hui, le cœur de la France de gauche ne bat plus. Vous êtes en réanimation. Votre médecin — les institutions de la V^e République — est un médecin malgré lui.

M. Emmanuel Hamel. Elles sont un corset !

M. Pascal Clément. De l'intervention du Président de la République, le 8 juin dernier, les commentateurs unanimes ont retenu cette sentence : « Il n'y a pas de politique de rechange ». On peut gager que, s'il avait à défendre au Parlement la première loi du IX^e Plan, M. Mitterrand nous dirait à peu près : « Il n'y a pas de Plan de rechange ». Mais, pas plus que la politique en cours, sa suite programmée dans le Plan n'emporte la conviction. Aucune des leçons essentielles de la crise et de la gestion passée n'a été, semble-t-il, tirée par nos gouvernants : bien au contraire, ils paraissent s'accrocher à leurs préjugés, mis en déroute pourtant par les faits, comme des naufragés à un radeau.

M. André Soury. C'est triste !

M. Pascal Clément. Voilà le sens puissant qu'inspire la lecture du premier projet relatif au Plan, une lecture qui permet de dégager quelques thèmes centraux qui sont aussi les « erreurs force » du document socialiste.

Le premier thème est celui de l'impératif absent : la productivité.

Prenez les développements intéressant l'économie privée ou ceux qui visent le secteur nationalisé : il n'y est jamais question de la productivité, ni comme objectif prioritaire ni même comme objectif tout court. En paraphrasant la critique marxiste, qui accuse la théorie classique d'envisager l'emploi comme un solde, on pourrait énoncer que, dans l'esprit des rédacteurs, la productivité est le solde de tout le reste, c'est-à-dire de l'investissement, de la recherche, de la formation, de la politique sociale, etc. Du reste, à l'occasion des débats en commission, un député socialiste est même allé jusqu'à dire que la compétitivité résulterait de la lutte pour l'emploi !

Face à de telles ignorances, il convient au contraire de proclamer que l'effort de productivité est l'impératif majeur et, pour ainsi dire, unique du Plan à venir, un impératif auquel doit être subordonnée toute la panoplie des mesures sectorielles. De cet effort dépend le maintien de nos industries traditionnelles comme l'implantation des nouvelles industries ; de cet effort aussi est largement tributaire le rétablissement des équilibres fondamentaux en matière de budget et de budget social, comme en matière d'échanges extérieurs.

Pourquoi la santé de l'économie est-elle à ce point liée aux gains de productivité ? C'est fort simple : dans un système de marché de la concurrence, l'emploi, donc l'emploi nouveau, résulte de l'extension de la demande, soit que cette extension procède d'une demande plus importante pour des produits existants, soit qu'elle touche des produits nouveaux. Or, la demande ne peut s'étendre en l'absence de gains de productivité. On peut dire que les accroissements de productivité sont la base matérielle de la demande supplémentaire.

En régime de socialisme planifié, au contraire, la création d'emplois ne résulte pas de l'impulsion donnée par le marché : elle dépend de la répartition des moyens opérée par l'Etat. Tandis que le développement de l'emploi est, dans un régime libéral, le corollaire d'une croissance intensive de la production, dans le système socialiste, elle suppose plutôt la productivité stagnante et, dans certains cas, déclinante. Autrement dit, dans le premier cas, l'emploi et l'efficacité matérielle vont de pair ; dans le second ils sont déconnectés l'un et l'autre.

Etrangement, la démarche des auteurs du IX^e Plan semble s'inspirer plutôt des règles de l'économie planifiée que de celles de l'économie de concurrence, alors que la France relève encore, à l'heure actuelle, de ce deuxième modèle. Le maintien de l'emploi à tout prix — sous-jacent au slogan de la lutte pour l'emploi — est l'objectif concret assigné à l'action économique et sociale des années à venir. On peut penser, au contraire, que les efforts désordonnés qui sont et seront consentis pour la préservation de l'emploi vont miner encore plus l'efficacité du système économique et réduire la capacité d'accueillir des travailleurs nouveaux, alors qu'en mobilisant la totalité des partenaires économiques et sociaux — et non pas le peuple de gauche — autour de l'impératif de productivité, on prépare la multiplication des emplois futurs.

Mais la productivité est bien l'impératif absent du IX^e Plan.

Il est absent du chapitre consacré à la modernisation industrielle, alors qu'il est la raison d'être de cette modernisation. La révolution technologique qui s'amorce, comme toutes celles qui l'ont précédée, est le fruit de la concurrence. Les travaux des laboratoires et des bureaux d'études sont subordonnés à l'efficacité économique. Ce sont les lois de l'économie qui impriment au progrès technique son rythme incessant, sans que soit jamais observé le moindre moment d'arrêt.

L'impératif de productivité est également absent des passages consacrés à la création des entreprises nouvelles, bien que ces entreprises, libres des entraves du passé, soient particulièrement aptes à atteindre les plus hauts degrés de productivité. Atteindre la productivité maximale, c'est peut-être, en effet, la meilleure raison de stimuler l'apparition d'entreprises nouvelles.

L'impératif de productivité ne figure pas non plus parmi les règles assignées aux entreprises nationalisées. Passe encore pour les vaches sacrées que sont Charbonnages de France ou la S.N.C.F., mais que dire de Thomson ou de la C.G.S. ? Sait-on que dans les entreprises nationalisées, la productivité a reculé en 1982 et que c'est l'une des causes de leurs déboires financiers ?

Comment peut-on imaginer, un seul instant, que ces firmes soient des moteurs alors que leur efficacité matérielle évolue à rebours de l'économie mondiale ?

Paradoxalement, la seule mention explicite de la productivité réside au paragraphe sur la gestion des finances publiques. On y lit en effet que l'évolution des effectifs — des administrations — sera maintenue dans des limites strictes grâce à la recherche active de gains de productivité. A la bonne heure ! Mais la vérité est que l'introduction des procédés modernes de la bureautique, de la télématique et des micro-ordinateurs autoriserait un dégonflement substantiel des effectifs, ce qui permettrait d'alléger les charges des entreprises qui produisent pour les marchés intérieur et mondial et, ainsi, de favoriser notre équilibre extérieur. En évoquant un simple freinage de l'évolution, le Plan reste donc très en deçà des possibilités. Gageons de toute manière que les syndicats de fonctionnaires tout-puissants veilleront au grain et ne permettront pas, hélas ! que soient supprimés les postes inutiles !

Le deuxième thème, réduction ou augmentation de la durée du travail est le suivant :

Au tout premier plan des leçons inculquées par les deux premières années de la gestion socialiste, on doit mentionner les effets néfastes de la réduction de la durée du travail, effets néfastes enregistrés dans tous les secteurs du bilan économique : entrave à la production, freinage des exportations, dégradation des conditions financières d'exploitation des entreprises. Quant aux répercussions sur l'emploi, une étude récente de l'I.N.S.E.E. évalue de 15 000 à 30 000 au mieux, les postes de travail supplémentaires qui auraient été créés à la suite de l'institution des trente-neuf heures et de la cinquième semaine de congé légal. Cette estimation détruit tout espoir de remédier au déclin de l'emploi par la réduction du temps ouvré.

Encore s'agit-il des conséquences directes à court terme : on peut admettre en effet qu'un certain nombre d'entreprises ont été conduites, dans l'immédiat, à créer des postes de travail supplémentaires pour répondre à la demande qui leur était adressée. Mais aujourd'hui, les effets à plus long terme commencent à se faire sentir : la situation financière dégradée des entreprises pèse sur l'investissement et l'embauche, tandis que la réduction de la capacité de travail a largement contribué à commander une politique de rigueur qui va accélérer les licenciements. Tout laisse à penser que les postes de travail perdus seront un multiple des postes immédiatement créés. Voilà bien une politique de Gribouille.

Combien grave, dans cette perspective, apparaît le projet de réduire la durée du travail à trente-cinq heures d'ici à 1988, ainsi que cela figure à la page 204 de votre document ! Non seulement le Gouvernement n'a pas retenu la leçon, mais encore sous la pression des syndicats et du parti communiste il préconise la fuite en avant.

A cet égard, de deux choses l'une : ou bien la réduction est compensée financièrement et la rémunération afférente aux heures supprimées est annulée, ou bien elle est partiellement ou totalement maintenue. Mais en régime socialiste, le Plan c'est flou. Il est seulement fait allusion à la nécessité de ne pas aggraver les charges des employeurs. Voilà qui est trop court. On peut comprendre en effet ou bien que les salaires seront effectivement réduits nominalement à due concurrence, ou bien que leur pouvoir d'achat sera maintenu tandis que les gains de productivité seront répercutés par abaissement corrélatif de la durée du travail. Dans ces deux hypothèses, les perspectives de progrès économique sont anéanties.

Si les salaires sont réduits, hypothèse d'école...

M. Dominique Taddei. Quelle école !

M. Pascal Clément. ... c'est la récession par déflation salariale. Dans ce genre de situation, le recul de la demande est brutal, et généralement supérieur à la répercussion mécanique de la baisse des revenus : par prudence, les ménages réduisent en effet leurs emprunts. La déflation salariale tue la demande, l'investissement et l'embauche. Seuls les théoriciens fumeux de la C.F.D.T. peuvent imaginer ce type d'issue à la crise de l'emploi.

M. François d'Aubert. Très bien !

M. Pascal Clément. Si les salaires sont plus ou moins maintenus et que les gains de productivité sont absorbés dans la hausse de la durée du travail, cela veut dire tout simplement que l'on renonce au progrès économique. La croissance devient une gageure et, a fortiori, l'hypothèse du Plan — taux de croissance supérieur

à ceux de nos concurrents — doit être considérée comme le fruit hyperbolique d'une imagination malade. Ajoutons d'ailleurs que cette « solution » — nous parlons ici par antiphrase — fait litière des lois économiques : les gains de productivité n'appartiennent pas aux entreprises ou aux salariés, mais aux acheteurs qui bénéficient de l'abaissement du coût de fabrication exprimé en heures de travail. Vouloir canaliser à toute force les gains de productivité sur la durée du travail relève d'une vue de l'esprit. Et d'ailleurs, comment peut-on prétendre abaisser uniformément la durée du travail à trente-cinq heures en répercutant des gains de productivité extrêmement variables d'un secteur à l'autre ou d'une entreprise à l'autre ?

Mais si le pouvoir socialiste estime les Français incapables d'un effort supplémentaire, alors il doit le dire et cesser de camoufler sa stratégie de retraite économique à l'abri de la politique dite de « traitement social du chômage ». Car le travail réduit n'est pas seulement une solution imaginaire des technocrates aux difficultés de l'emploi. Elle est d'abord, elle est surtout le fruit de vœux pessimistes sur la capacité des Français à retrouver le chemin du progrès économique et à rivaliser avec nos plus formidables concurrents.

La deuxième partie de mon exposé traitera des prix, de l'épargne et de l'investissement.

La littérature que les auteurs du Plan ont consacrée au financement des entreprises relève-t-elle de l'incantation volontariste ou de l'aérobie technique ? Disons plutôt du jésuitisme théorique.

Oh certes, les prémisses sont honnêtes. De prime abord, le discours est « delorien ». La situation financière des entreprises est extrêmement dégradée ; ce dont témoignent les niveaux de l'épargne brute, du revenu disponible brut et du taux d'auto-financement des entreprises. Malheureusement, tous les records à la baisse sont battus. Il faut donc, nous dit-on, cesser d'accroître les charges des entreprises. Il faut en outre, toujours au profit de celles-ci, accroître la part de l'épargne par rapport à la consommation. Il faut enfin mettre à la disposition des sociétés une épargne abondante et bon marché qui financera leur modernisation. Voilà qui devrait mettre du baume au cœur des dirigeants industriels et surtout panser les plaies financières que la crise a ouvertes dans les comptes de nos entreprises. Voire !

Premier fait troublant : pourquoi le Plan ne mentionne-t-il pas, parmi les moyens prioritaires de restaurer les finances des sociétés, la liberté des prix ?

La liberté des prix, c'est-à-dire la liberté de gestion, accordée avec courage et lucidité par Raymond Barre et René Monory, supprimée par Jacques Delors et Pierre Mauroy, de nouveau promise par Jacques Delors — ce ne serait même plus qu'une question de semaines — n'est pas inscrite dans le Plan, c'est-à-dire qu'elle ne figure pas dans la charte du développement économique du pays pour les quatre années à venir. Or les auteurs du Plan ne peuvent ignorer l'impulsion donnée aux investissements et aux exportations par la libération du système des prix de 1978 à 1980. Pourquoi se privent-ils de ce moyen décisif ? Serait-ce que l'esprit de M. Goux soufflé plus fort au Plan que celui de M. Delors ? En tout cas, voilà que la meilleure des armes a été décrochée de la panoplie du Plan. Cette omission, à elle seule, trace les limites de la volonté de nos gouvernants.

Deuxième étrangeté : le Plan, qui envisage de mobiliser des ressources nouvelles d'épargne, préconise simultanément, nous l'avons bien vu, de réduire la capacité de travail et de production. Or l'épargne supplémentaire veut dire production supplémentaire, c'est-à-dire travail maintenu ou accru, plutôt accru d'ailleurs si l'on fait le compte du pouvoir d'achat qu'il faut sans doute préserver des déficits internes et externes qu'il faut combler, des emprunts qu'il faut rembourser — en dollars réévalués de surcroît — et enfin des investissements nouveaux qu'il faut financer. Il n'y a aucun sens à souhaiter un financement aisé des entreprises si l'on oblige l'appareil de production à rétracter sa puissance. Tel un automate privé de coordination, le pouvoir socialiste cherche à saisir plus avec la main qui prélève et à donner moins avec celle qui produit.

Troisième anomalie : ce même Gouvernement qui a porté à des hauteurs inédites le montant des emprunts publics sur le marché financier propose d'améliorer l'accès des entreprises à l'épargne. Au cours des cinq premiers mois de l'année, le volume des emprunts obligataires s'est accru de 60 p. 100 par rapport à l'an dernier. Pour l'essentiel, cet accroissement est imputable aux besoins du secteur public. Or les ponctions accrues de l'Etat et des entreprises publiques réduisent inévitablement la capacité d'emprunt des entreprises privées. Soit directement parce que les ressources acquises au prix fort sur

le marché financier par le secteur public ne sont plus disponibles pour le privé sur ce même marché. Soit indirectement car la demande d'épargne exprimée par le secteur public attire sur le marché financier des ressources d'épargne qui, sans cela, auraient pu se porter vers l'industrie privée, surtout, la petite et moyenne industrie, par le canal du système bancaire, ou vers le logement. Le deuxième aspect est peut-être le plus déterminant quoique le plus méconnu. En offrant aux prêteurs potentiels une garantie théorique de remboursement et des taux élevés, l'Etat et ses satellites industriels non seulement tendent à monopoliser l'offre d'épargne, mais encore découragent la demande des emprunteurs privés et dissuadent l'investissement.

Pour toutes ces raisons on peut dire que le Plan dessine des perspectives en trompe-l'œil aux entreprises qui ont encore l'espoir de se développer et de se rénover. Aucun pactole n'ira se déverser dans leurs trésoreries exsangues.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, il existe un plan de rechange.

L'équilibre extérieur serait rétabli par un travail accru et non par la restriction du pouvoir de consommer.

En contrepartie des allègements d'effectifs dans le secteur public, la réduction des prélèvements sur les entreprises du secteur concurrentiel offrirait la chance d'un regain des investissements également favorisé par la liberté des prix et par la modération des taux d'intérêt consécutive au coup d'arrêt porté aux emprunts publics sur les marchés monétaires et financiers.

Plus de travail, plus de productivité, plus de liberté. Moins d'emplois inutiles ou parasitaires, moins de charges et moins de contraintes. Voilà qui pourrait ouvrir la voie au nouveau « boom économique » indispensable pour conjurer le chômage endémique et la dégradation du système économique mondial. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Taddei, inscrit contre la motion de renvoi en commission.

M. Dominique Taddei. Hier l'exception d'irrecevabilité et la question préalable, aujourd'hui la motion de renvoi en commission. Ainsi apparaît, une nouvelle fois, la trinité sainte des manœuvres procédurières.

M. Michel Barnier. Ce n'est pas une manœuvre !

M. Dominique Taddei. M. Clément, le mal nommé (*sourires*), vient donc d'interpréter le rôle du Saint-Esprit. (*Nouveaux sourires.*)

M. Emmanuel Hamel. N'ironisez pas sur les choses saintes et sacrées !

M. Dominique Taddei. Saint ? Je ne me permettrai pas d'en juger, mais il va de soi que si ses arguments sont bons, cela lui interdit, ainsi qu'à ses amis, de déposer tout amendement ; autrement l'opposition prouverait qu'elle veut pratiquer de nouveau l'obstruction.

M. Pascal Clément. Nous essayons de limiter la « casse » !

M. Dominique Taddei. En tout cas, les arguments invoqués par M. Clément avaient déjà été développés par ses collègues et nous y avons déjà répondu. Je demande donc simplement à mes collègues de repousser la motion de renvoi en commission.

M. François d'Aubert. C'est tout ?

M. Pascal Clément. Quelle argumentation !

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Clément et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Meses et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	489
Nombre de suffrages exprimés	488
Majorité absolue	245
Pour l'adoption	159
Contre	329

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La commission des finances se réunira cet après-midi à quinze heures pour l'examen des amendements.

A la demande du Gouvernement, la suite de la discussion du IX^e Plan est reportée à la séance de ce soir.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1523 définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan — première loi de Plan (rapport n° 1560 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1559 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1569 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mercredi 15 Juin 1983.

SCRUTIN (N° 509)

Sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Clément, du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions pour le IX^e Plan.

Nombre des votants 489
 Nombre des suffrages exprimés 488
 Majorité absolue 245

Pour l'adoption 159
 Contre 329

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Alphandery.
 André.
 Ansquer.
 Aubert (Emmanuel).
 Aubert (François d').
 Audinot.
 Bachelet.
 Barnier.
 Barre.
 Barrot.
 Bas (Pierre).
 Baudouin.
 Baumel.
 Bayard.
 Bégault.
 Benouville (de).
 Bergelin.
 Bigeard.
 Birraux.
 Blanc (Jacques).
 Bonnet (Christian).
 Bourg-Broc.
 Bouvard.
 Branger.
 Brial (Benjamin).
 Briane (Jean).
 Brocharé (Albert).
 Caro.
 Cavallé.
 Chaban-Deimas.
 Charlé.
 Charles.
 Chasseguet.
 Chirac.
 Clément.
 Cointat.
 Cornette.
 Corrèze.
 Cousté.
 Couve de Murville.
 Dailliet.
 Dassault.
 Debré.
 Delatre.

Delfosse.
 Deniau.
 Deprez.
 Desarlis.
 Dominati.
 Dousset.
 Durand (Adrien).
 Durr.
 Esdras.
 Faiala.
 Fèvre.
 Fillon (François).
 Fontaine.
 Fossé (Roger).
 Fouchier.
 Foyer.
 Frédéric-Dupont.
 Fuchs.
 Gailey (Robert).
 Gantier (Gilbert).
 Gascher.
 Gastines (de).
 Gaudin.
 Geng (Francis).
 Gengenwin.
 Gissingier.
 Goaduff.
 Godefroy (Pierre).
 Godfrain (Jacques).
 Gorse.
 Goulet.
 Grussenmeyer.
 Guichard.
 Haby (Charles).
 Haby (René).
 Hamel.
 Hamelin.
 Mme Harcourt (Florence d').
 Harcourt (François d').
 Mme Hauteclouque (de).
 Hunault.
 Inchauspé.

Julia (Didier).
 Juvenin.
 Kasperlet.
 Koehl.
 Krieg.
 Labbé.
 La Combe (René).
 Lafleur.
 Lancien.
 Lauriol.
 Léotard.
 Lestas.
 Ligot.
 Lipkowsky (de).
 Madelin (Alain).
 Marcellin.
 Marcus.
 Marelle.
 Masson (Jean-Louis).
 Mathieu (Gilbert).
 Mauger.
 Maujouan du Gasset.
 Mayoud.
 Médecin.
 Méhaignerie.
 Mesmin.
 Messmer.
 Mestre.
 Micaut.
 Millon (Charles).
 Miossec.
 Mme Missocfe.
 Mme Moreau (Louise).
 Narquin.
 Noir.
 Nungesser.
 Ornano (Michel d').
 Perhet.
 Péricard.
 Pernin.
 Ferrut.
 Petit (Camille).
 Peyrefitte.
 Pinie.

Pons.
 Prémont (de).
 Proriot.
 Raynal.
 Richard (Lucien).
 Rigaud.
 Rocca Serra (de).
 Rossinot.
 Sabié.
 Salmon.

Santoni.
 Sautier.
 Séglin.
 Seittlinger.
 Sergheraert.
 Soisson.
 Sprauer.
 Stasi.
 Stirn.
 Tiberi.

Toubon.
 Tranchant.
 Valli.
 Vivier (Robert-André).
 Vuillaume.
 Wagner.
 Welsenhorn.
 Wolff (Claude).
 Zeller.

Ont voté contre :

MM.
 Adevah-Pœuf.
 Alaize.
 Alfonsi.
 Anciant.
 Ansart.
 Asensi.
 Aumont.
 Badet.
 Balligand.
 Bally.
 Balmigère.
 Bapt (Gérard).
 Bardin.
 Barthe.
 Bartolone.
 Bassinet.
 Bateaux.
 Battist.
 Baylet.
 Bayou.
 Beauvais.
 Beaufort.
 Bêche.
 Becq.
 Bédoussac.
 Beix (Roland).
 Bellon (André).
 Belorgey.
 Beltrame.
 Buedefli.
 Benetière.
 Bérégovoy (Michel).
 Bernard (Jean).
 Bernard (Pierre).
 Bernard (Roland).
 Berson (Michel).
 Bertile.
 Besson (Louis).
 Billardon.
 Billion (Alain).
 Blatt (Paul).
 Bockel (Jean-Marie).
 Bocuquet (Alain).
 Bois.
 Bonnemaïson.
 Bonnet (Alain).
 Bonrepaux.
 Borel.
 Boucheron (Charente).
 Boucheron (Ille-et-Vilaine).

Bourget.
 Bourguignon.
 Braine.
 Briand.
 Brune (Alain).
 Brunet (André).
 Brunhes (Jacques).
 Bustin.
 Cabé.
 Mme Cacheux.
 Cambolive.
 Cartelet.
 Cartraud.
 Cassaing.
 Castor.
 Cathala.
 Caumont (de).
 Césaire.
 Mme Chaigneau.
 Chanrauit.
 Chapuis.
 Charpentier.
 Charzat.
 Chaubard.
 Chauveau.
 Chénard.
 Chevallier.
 Chomat (Paul).
 Chouat (Didier).
 Coffineau.
 Colin (Georges).
 Collomb (Gérard).
 Colonna.
 Combasteil.
 Mme Commergnat.
 Couillet.
 Couqueberg.
 Darinot.
 Dassonville.
 Defontaine.
 Dehoux.
 Delanocé.
 Delebedde.
 Delisle.
 Denvers.
 Derostier.
 Deschaux-Beaume.
 Desgranges.
 Dessenin.
 Destraide.
 Dhaille.
 Dolo.

Douyère.
 Drouin.
 Dubedout.
 Ducolné.
 Dumas (Roland).
 Dumont (Jean-Louis).
 Dupilat.
 Duprat.
 Mme Dupuy.
 Durauffour.
 Durbec.
 Durieux (Jean-Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Durupt.
 Dutard.
 Escutia.
 Esmonin.
 Estier.
 Evin.
 Faugaret.
 Faure (Maurice).
 Mme Piévet.
 Fleury.
 Floch (Jacques).
 Florian.
 Forgues.
 Forni.
 Fourré.
 Mme Frachon.
 Mme Frayssac-Cazalis.
 Frèche.
 Frelaut.
 Gabarran.
 Gaillard.
 Gallet (Jean).
 Garcin.
 Garmendia.
 Garrouste.
 Mme Gaspard.
 Gatel.
 Germon.
 Gloitti.
 Giovannelli.
 Mme Gocuriot.
 Gourmelon.
 Goux (Christian).
 Gouze (Hubert).
 Guzeas (Gérard).
 Grézaré.
 Guidoni.
 Guyard.

Haesebroeck.	Malandaïn.	Mme Provost (Eliane).
Hage.	Malgras.	Queyranne.
Mme Halimi.	Malvy.	Quilès.
Hautecœur.	Marchais.	Ravassard.
Haye (Kléber).	Marchand.	Raymond.
Hermier.	Mas (Roger).	Renard.
Mme Horvath.	Masse (Marius).	Renault.
Hory.	Massion (Marc).	Richard (Alain).
Houteer.	Massot.	Rieubon.
Huguet.	Mazoin.	Rigal.
Huyghues	Melleck.	Rimbault.
des Etages.	Menga.	Robin.
Ibanès.	Mercleca.	Rodet.
Istace.	Metals.	Roger (Emilie).
Mme Jacq (Marie).	Metzinger.	Roger-Machart.
Mme Jacquaint.	Michel (Claude).	Rouquet (René).
Jagoret.	Michel (Henri).	Rouquette (Roger).
Jalton.	Michel (Jean-Pierre).	Rousseau.
Jans.	Mitterrand (Gilbert).	Sainte-Marie.
Jarosz.	Mocœur.	Sanmarco.
Join.	Montdargent.	Santa Cruz.
Joseph.	Mme Mora	Santrot.
Jospin.	(Christiane).	Sapin.
Josselin.	Moreau (Paul).	Sarre (Georges).
Jourdan.	Mortelette.	Schiffier.
Journet.	Moulinet.	Schreiner.
Joxe.	Moutoussamy.	Sénès.
Julien.	Natlez.	Sergent.
Kuchelda.	Mme Neiertz.	Mme Sicard.
Labazée.	Mme Nevoux.	Mme Soum.
Laborde.	Nilès.	Soury.
Lacombe (Jean).	Notebart.	Mme Sublet.
Lagorce (Pierre).	Odru.	Suchod (Michel).
Laignel.	Oehler.	Sueur.
Lajoinie.	Olmets.	Sueur.
Lambert.	Ortet.	Tabanou.
Lareng (Louls).	Mme Osselin.	Taddel.
Lassale.	Mme Patrat.	Tavernier.
Laurent (André).	Patriat (François).	Teisselre.
Laurisseries.	Pen (Albert).	Testu.
Lavédrine.	Pénicaut.	Théaudin.
Le Baill.	Perrier.	Tinseau.
Le Coadic.	Pesce.	Tondon.
Mme Lecuir.	Peuziat.	Tourné.
Le Drian.	Phillbert.	Mme Toutain.
Le Foll.	Pidjot.	Vacant.
Le Franc.	Pierrat.	Vadepled (Guy).
Le Gars.	Pignion.	Valroff.
Legrand (Joseph).	Pinard.	Vennin.
Lejeune (André).	Pistre.	Verdon.
Le Meur.	Planchou.	Vial-Massat.
Leonetti.	Poignant.	Vidal (Joseph).
Le Pensec.	Poperen.	Villette.
Loncle.	Porell.	Vivien (Alain).
Lotta.	Portheault.	Vouillot.
Luisi.	Pourchon.	Wacheux.
Madrelle (Bernard).	Prat.	Wilquin.
Mahéas.	Prouvost (Pierre).	Worms.
Maisonnat.	Pioveux (Jean).	Zarka.
		Zuccarelli.

S'est abstenu volontairement :

M. Royer.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean Brocard, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (286) :**

Contre : 285 ;

Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 88.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 63 ;

Non-votant : 1 : M. Brocard (Jean) (président de séance).

Groupe communiste (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (9) :

Pour : 8 : MM. André, Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Sergheraert ;

Abstention volontaire : 1 : M. Royer.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Juventin, porté comme ayant « voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 503) sur l'amendement n° 1790 de M. Alain Madelin à l'article 48 du projet de loi sur l'enseignement supérieur (La liberté d'information et d'expression dont disposent les usagers du service public s'exerce dans des conditions « qui ne prêtent pas à monopole ou propagande ») (*Journal officiel*, Débats A. N., du 9 juin 1983, page 2304) :

M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin (n° 504) sur l'amendement n° 1796 de M. Alain Madelin à l'article 48 du projet de loi sur l'enseignement supérieur (Les locaux mis à la disposition des usagers du service public doivent être utilisés « dans le respect du pluralisme ») (*Journal officiel*, Débats A. N., du 9 juin 1983, page 2305) :

M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin (n° 505) sur l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement supérieur (*Journal officiel*, Débats A. N., du 11 juin 1983, page 2430) :

M. Juventin, porté comme « ayant voté contre », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin (n° 506) sur l'ensemble du projet de loi rendant applicables le code pénal, le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer (Deuxième lecture) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 14 juin 1983, page 2456) :

M. Juventin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».